



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014**

**Aujourd'hui, lundi vingt neuf septembre deux mille quatorze, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.**

**Etaient présents** : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, Mme LAGARDE Geneviève, Mme BESSOU Evelyne, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. LAGANE Thierry, M. DELPECH Bernard, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY-ZUILI Sabine, Mme LENEVEU Hélène (départ à 19h30), M. GUIRAL Lionel, Mme CHABERT Fabienne, Mme BOUIX Catherine, M. SENNAC Pierre-Louis, M. HUREAUX Roland, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTEC Yannick, Mme EYMES Isabelle.

**Etaient excusés** : M. TULET André (**procuration** donnée à Mme BOYER), Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie (**procuration** donnée à Mme MARTY), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (**procuration** donnée à Mme LASFARGUES), M. SINDOU Géraud (**procuration** donnée à M. GUIRAL), Mme SOLER Stéphanie (retard – arrivée à 20h).

**Présents : 30**

**Excusés : 5**

**Procuration(s) : 4**

**Secrétaire de séance : Pierre-Louis SENNAC**

**PROJET DE DELIBERATION COMPLEMENTAIRE :**

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des Conseils d'école

**PROJET DE DELIBERATION RETIRE :**

**Monsieur le Maire :**

Délibération **n°14** retirée ; place Barreau - Acquisition de la parcelle BY n°651, propriété de Mme Foley : cette parcelle doit faire l'objet d'une division préalable entre les propriétaires et la Ville. elle repassera en Conseil municipal mais il y a encore des petites hésitations sur la parcelle que nous envisageons d'acquérir.

**PROJETS DE DELIBERATION MODIFIES :**

**Monsieur le Maire :**

**N°12** : Au deuxième paragraphe, il faut lire « la Ville a installé 75 lanternes à éclairage économe, dans 10 rues du secteur sauvegardé » au lieu de 60 lanternes dans 9 rues. La rue Nationale n'avait pas été mentionnée.

**N°19** : Cela fait suite à une erreur matérielle, le chapitre 3 « travaux de reliure des actes administratifs et d'Etat civil », a été modifié.

M

## PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

### Le Maire :

Je passe à l'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2014. C'était donc la première. Vous en avez pris connaissance. Il n'y a pas de remarques ?

Je donne l'information des décisions que j'ai pu prendre dans le cadre de ma délégation générale, donnée par le Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des questions sur l'ensemble de ces décisions.

Avant d'entamer le Conseil, je vais donner la parole à Thierry LAGANE qui va vous faire part d'une information.

### Thierry LAGANE : BANDE SON INAUDIBLE (pas de micro)

### Le Maire :

Merci Thierry en tout cas pour le chemin que tu as pu effectuer avec nous depuis l'élection et même avant. L'important est que tu continues à travailler avec nous à Cahors Sud où nous avons besoin de ton expérience et je me tourne vers Geneviève LAGARDE car je sais qu'en tant que Présidente de Cahors Sud, elle apprécie déjà le travail qui peut être fait et elle apprécie que l'on puisse le poursuivre ensemble. Cela permettra également de donner à Thibaut ROUET, dont j'ai pu déjà apprécier les qualités, la faculté de siéger à nos côtés. Thibaut est un jeune homme plein de volonté qui a été récemment muté à Cahors, où il avait fait précédemment le choix de vivre. Je sais qu'il aura à cœur de consacrer du temps à la vie de la municipalité. En tout cas merci à toi, Thierry, pour ta confiance réitérée.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

## FINANCES

### 1. Décision modificative n°1 de l'Assainissement pour l'exercice 2014

### Vincent BOUILLAGUET :

Cette première délibération concerne le service assainissement. Il est question d'ajuster les crédits en consacrant une de leurs partie à des admissions en non-valeur pour 29 000 €, en contrepartie de quoi, il y a des recettes qui sont indiquées : soit des dépenses en négatif, des titres annulés sur des exercices antérieurs, intérêt de la dette qui est finalement inférieur à ce que l'on imaginait. Donc 9 000 € supplémentaires en fonctionnement et en investissement, il s'agit juste d'un transfert de ligne à ligne à hauteur de 20 000 €.

**- En section de fonctionnement + 9 000 € soit un total de 3 009 000 € pour l'exercice 2014 :**

Dépenses :

|   |                   |
|---|-------------------|
| - 6541 - Admissions en non-valeur :             | + 29 000 €        |
| -706129 - Reversement redevance Agence de l'eau | + 1 400 €         |
| - 66 111 - Intérêts de dette                    | - 6 400 €         |
| - 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs | - 15 000 €        |
|   | <u>          </u> |
|   | + 9 000 €         |

Recettes :

- 7068 – Prestations annexes + 9 000 €

**- En section d'investissement + 0 € soit un total de 1 605 000 € pour l'exercice 2014 :**

- 2031 - Etudes schéma directeur CP 2014 - 20 000 €  
- 2154 - Matériel technique pour la STEP + 20 000 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'adopter la décision modificative de l'assainissement 2014 détaillée ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2. Admission en non-valeur Budgets annexes Eau et Assainissement**

**Vincent BOUILLAGUET :**

La délibération n°2 concerne l'admission en non valeur de créances non recouvrées s'agissant des services des budgets annexes eau et assainissement. En fait, il s'agit de créances non recouvrées pour des motifs divers et variés. Le recouvrement à 100% malheureusement n'existe pas pour des raisons liées à des événements de la vie, des disparitions, des changements d'adresse pour lesquelles on ne retrouve pas les adresses, des entreprises qui sont en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, des personnes démunies chez lesquelles, malgré les efforts de poursuites engagés il n'y a pas de saisie opérante, des personnes qui disparaissent, des poursuites sont sans effet, etc.

C'est la vie du recouvrement des créances qu'il s'agisse de créances d'Etat, de collectivités locales ou hospitalières, donc au cas d'espèce, le montant est important étant entendu que chaque année, il est proposé à notre assemblée des admissions en irrécouvrable, qu'il s'agisse des budgets annexes ou du budget général. Donc aujourd'hui, le comptable public nous a transmis les états des restes à recouvrer du budget eau pour un total de 68 522 17 € décomposé en deux car désormais, il y a un rôle unique qui permet de centraliser les appels de cotisations ; donc on demande à la fois l'eau et l'assainissement. Donc pour l'eau les créances irrécouvrées sont d'un montant de 39 341 97 € et pour l'assainissement, de 29 180, 20 €. Les raisons, je vous les ai indiquées, elles sont reprises en détail sur le document. Donc le trésorier principal a demandé l'admission en non-valeur de ces titres de recettes dont la grande majorité a un montant individuel inférieur à 100 €. Le montant aussi est un élément qui fait que parfois, le recouvrement coûte plus cher que ce qu'on serait en droit d'espérer recouvrer ou bien, les frais de recouvrement ont un coût quand on fait intervenir un huissier ou autre autorité.

- 39 341,97 € TTC soit 37 290,97 € HT au titre des redevances eau,
- 29 180,20 € TTC soit 27 498,70 € HT au titre des redevances assainissement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'admettre en non-valeur les créances des budgets eau et assainissement de 2001 à 2014 référencées ci-dessus à hauteur respectivement de 37 290,97 € HT au titre des redevances eau et 27 498,70 € HT au titre des redevances assainissement,

M

- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014 et en DM 1 au compte 6541,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

**Monsieur MAFFRE :**

On peut regretter qu'il s'agisse de la période 2001 à 2014. Donc la somme paraît être tout à fait raisonnable sur une aussi longue période ; on peut regretter qu'on ne passe qu'en 2014 toute cette période là.

**Vincent BOUILLAGUET :**

Comme je l'ai évoqué en préambule, c'est vrai qu'il y en a chaque année donc chaque année, tous les exercices sont concernés ; par contre les poursuites ou les espoirs de recouvrer peuvent durer quelques années. Quelqu'un qui disparaît, on continue à chercher son adresse, on est renvoyé dans un autre département, etc. Les gens qui sont en surendettement ce sont des procédures qui durent des années. Donc, avant d'avoir le procès verbal de la Banque de France qui certifie que la personne est en surendettement et pour laquelle on n'arrivera pas en rang utile par exemple, quand bien même les gens sont un peu argentés, ce qui n'est pas le cas ici, souvent nos dettes sont dites chirographaires c'est-à-dire qu'elles ne sont pas privilégiées comme d'autres créances et donc, nous n'arrivons pas en rang utile pour être désintéressés, donc cela prend plusieurs années ; mais vous avez raison, on peut toujours regretter que ce soit aussi long mais chaque année, on présente à notre assemblée des dettes un peu anciennes.

**Daniel COUPY :**

Je pense que ce n'est pas aussi long que cela Monsieur MAFFRE. J'étais ce matin au Syndicat de l'IFFERNET où on a examiné des mises en non-valeur qui dataient de l'époque du contrat d'affaires et de gérance puisque dans un affermage, c'est le fermier qui est chargé du recouvrement ; le contrat de gérance, c'est un contrat de la SAUR qui date d'une quinzaine d'années, depuis il a changé ; voyez il y a quinze ans que le percepteur fait tout ce qu'il peut pour recouvrer. Donc 15 ans vous voyez on en est pas là, ne nous plaignons pas.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Admission en non-valeur - Budget Assainissement**

**Vincent BOUILLAGUET :**

On poursuit donc avec la délibération n°3 qui ne concerne cette fois que des sommes à payer du budget assainissement pour un total de 28 352,44 € HT et 478 titres qui ont été émis sur les exercices 2002 à 2011 et non recouverts principalement pour les mêmes raisons évoquées tout à l'heure, il s'agit de procès-verbaux de carence constatés par huissier ou des dossiers de surendettement avec décision d'effacement des dettes.

Ces 478 titres correspondent à un montant de 28 352 €, il y en a 84% qui ont un montant individuel inférieur à 100 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'admettre en non-valeur les créances du budget assainissement de 2002 à 2011 référencées ci-dessus,
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits en DM 1 de ce jour au compte 6541,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

**Adopté à l'unanimité.**

→ Mme LENEVEU quitte la séance.

Présents : 29

Excusés : 6

Procuration(s) : 4

#### 4. Adoption de la Décision Modificative n°2 - budget Ville 2014

##### Vincent BOUILLAGUET :

La délibération n°4 concerne effectivement la décision modificative n°2 de la Ville puisque nous avons déjà le 25 juin 2014, adopté la décision modificative n°1.

Vous le savez puisqu'on a déjà fait une décision modificative sur le budget principal, le budget primitif est voté en début d'année en mars en principe et en avril quand c'est une année d'élection et ce budget qui était voté à hauteur de 27 570 000 €, il vit sa vie puisqu'il y a de nouvelles dépenses qui naissent, des nouvelles recettes parfois heureusement et donc, nous l'ajustons tant en dépenses qu'en recettes grâce aux décisions modificatives.

La décision modification n°2 présentée aujourd'hui a un effet sur le fonctionnement et sur l'investissement. Sur le fonctionnement il y a 89 000 € en section de fonctionnement qui rectifie le budget initial avec des recettes et des dépenses avec des plus et des moins. Ces plus et ces moins sans forcément faire la lecture exhaustive je peux vous en dire quelques mots, c'est important.

Les recettes de 89 000 € correspondent d'une part à une subvention reçue de la DRAC pour les Docks, elle était attendue à hauteur de 25 000 € et un remboursement des assurances pour les dommages de grêle de juin 2013 à concurrence de 64 000 €. Donc un total de 89 000 € que nous répartissons de manière à avoir un budget équilibré de la façon suivante : 25 000 € aux Docks puisqu'on restitue aux Docks la subvention ensuite, ajustement en carburants à hauteur de 70 000 €, de maintenance informatique à 10 000 €, d'évacuation des déchets ateliers 10 000 €, propreté urbaine 18 000 €, ajustement de la prévision à la consommation électrique c'est une baisse de moins 6 000 € et également une baisse des intérêts de la dette à hauteur de 38 000 €. Puisque, quand nous avons bâti le budget vous savez que nous avons une partie d'emprunt à taux variable ; en bons pères de famille, nous avons indiqué les intérêts plutôt hauts, en réalité ce sont ces emprunts à taux variables qui sont un petit peu plus favorables à la Collectivité donc nous assurons une baisse de 38 000 € sur ces dépenses de fonctionnement. Donc nous avons 89 000 € en recettes et 89 000 € en dépenses.

**Pour le fonctionnement : DM 2 : 89 000 € en section de fonctionnement** soit un total rectifié de 27 807 400 € pour l'exercice 2014.

##### Recettes :

|   |            |
|---|------------|
| 74/74718 – Subvention 2014 DRAC pour les Docks..... | + 25 000 € |
| 77- remboursement assurance grêle juin 2013 .....   | + 64 000 € |
|   | + 89 000 € |

##### Dépenses :

|   |            |
|---|------------|
| Chap. 011 – Service Docks.....                          | + 25 000 € |
| Chap. 011 Carburants.....                               | + 70 000 € |
| Chap. 011 - Maintenance informatique.....               | + 10 000 € |
| Chap. 011 - Evacuation déchets ateliers.....            | + 10 000 € |
| Chap. 011 – Propreté urbaine .....                      | + 18 000 € |
| Chap. 011 - Ajustement prévision conso électrique ..... | - 6 000 €  |
| Chap. 66 – Intérêts de la dette.....                    | - 38 000 € |
|   | + 89 000 € |

M

En investissement la décision modificative est équilibrée avec des dépenses et des recettes dont je vous fais la lecture également.

Les travaux sur l'hôtel de ville qui étaient prévus sont retirés à hauteur de 132 000 € ; c'était des travaux faits en régie, réaménagement de l'espace Caviolle 90 000 € supplémentaires, mise aux normes de la crèche Gribouille nous y reviendrons tout à l'heure, il y a une délibération dédiée, moins 60 000 € ; les abords du Pont Valentré c'est là justement suite à l'appel d'offres, plus 12 000 €, ensuite les subventions façades ajout de 30 000 € ; vous savez que cette opération façades a un succès important il y a lieu d'abonder en crédits ; subvention pour les enseignes commerciales plus 9 000 €, des menus travaux : Fontaine de la Paix sur les Allées Fénelon 2 000 €, défense incendie moins 2 000 €, la gestion du chauffage de l'Espace Clément Marot plus 11 000 en réajustement en supplément, suivent deux sommes négatives une à la toiture Valentré moins 4 000 €, ainsi qu'à l'opération de toiture du CLSH moins 4 971 €. Nous avons donc des menus travaux également avec un complément pour la rampe du Skate-Park 1 800 €, de l'acquisition de matériel pour l'épicerie sociale et solidaire 1 700 €, du mobilier au Musée de l'Eau 2 130 €, du mobilier à Caviolle 5 000 €, des grosses réparations de véhicules nous faisons une soustraction de 5 000 €, par contre à l'Eglise Saint-Urcisse, nous abondons à hauteur de 5 000 €, restauration des monuments funéraires moins 5 000 €, acquisitions foncières, nous constituons une réserve au cas où il y aurait des opportunités, nous l'avons réduite de 45 000 € pour contrebalancer la dépense s'agissant du kiosque de la Place Bergon à hauteur de 45 000 €, équipement public urbain 15 000 €, il s'agit des panneaux, des mats d'éclairage etc. le mobilier que l'on peut avoir dans nos rues 15 000 €, l'extension du réseau électrique de la rue des Cadourques 6 500 €, du matériel de l'équipe mobile entretien 15 000 €, moins 3 000 € de travaux de rénovation du Musée Henri Martin sur des crédits de paiement en 2014, matériel audiovisuel au Musée Henri-Martin plus 3 000 €, c'est un changement de ligne, de l'acquisition de sols souples dans les écoles notamment à hauteur de 16 841 € et un solde de travaux sur bâtiments sportifs qui est reporté que nous récupérerons à hauteur de moins 10 000 €. Ce sont des opérations neutres en investissement.

Alors en investissement il y a toujours un point qui est fait pendant l'été en Juillet, parfois c'est en septembre et on regarde à ce moment là les opérations qui seront soit décalées pour des causes diverses d'appels d'offre retardés, de travaux de subventions non reçues ou autres, donc il y a des opérations qui sont retardées à l'année d'après. On procède à des ajustements, on regarde avec les services, les adjoints en charge du périmètre concerné et on regarde par contre tous les travaux ou menus travaux qui peuvent cependant être réalisés dès cette année. C'est pour ça que nous avons beaucoup de petites sommes en plus et en moins de façon à ne pas reporter non plus ces travaux qui sont demandés. On change un peu parfois l'ordre des priorités quand nous avons cette opportunité.

Maintenant sur ces lignes je suis à votre disposition pour des questions.

**Pour l'investissement : DM 2 : 0 €** soit un total de la section conservée de 11 792 000 € pour l'exercice 2014.

Dépenses :

|   |               |
|---|---------------|
| 010702 – Travaux sur l'Hôtel de ville (CP 2014) .....       | - 132 000 €   |
| 011005 – Réaménagement de l'espace Caviolle (CP 2014) ..... | + 90 000 €    |
| 111301 – Mise aux normes Crèche gribouille (AP/CP).....     | - 60 000 €    |
| 401402 – Abords du Pont Valentré (plan lumière) .....       | + 12 000 €    |
| Chap. 204 – Subvention façades.....                         | + 30 000 €    |
| Chap. 204 – Subvention enseignes .....                      | + 9 000 €     |
| 910701 – Travaux Fontaine .....                             | + 2 000€      |
| 911001 – Défense incendie.....                              | - 2 000 €     |
| 010803 – Gestion chauffage espace clément Marot.....        | + 11 000 € HT |

|  |            |
|--|------------|
| 010802 – Solde opération toiture Valentré.....               | - 4 000 €  |
| 011001 – Solde opération toiture CLSH.....                   | - 4 971 €  |
| 901101 – Complément rampe skate-Park .....                   | + 1 800 €  |
| 901102 – Matériel épicerie sociale et solidaire .....        | + 1 700 €  |
| 900705 – Mobilier Musée de l'eau.....                        | + 2 130 €  |
| 900705 – Mobilier de bureau.....                             | + 5 000 €  |
| 610702 – Grosses réparations de véhicules .....              | - 5 000 €  |
| 710703 – AMO Eglise St Urcisse .....                         | + 5 000 €  |
| 711004 – Restauration monuments funéraires .....             | - 5 000 €  |
| 020701 – Acquisitions foncières.....                         | - 45 000 € |
| 421401 – Kiosque Place Bergon .....                          | + 45 000 € |
| 421201 – Equipements publics urbains .....                   | + 15 000 € |
| 400719 – Extension réseau électrique rue des Cadourques..... | + 6 500 €  |
| 100703 – Matériel équipe mobile entretien .....              | + 15 000 € |
| 000705 – Travaux rénovation Musée H Martin (CP 2014).....    | - 3 000 €  |
| 300701 – Matériel audiovisuel Musée H Martin .....           | + 3 000 €  |
| 500706 – Sols souples.....                                   | + 16 841 € |
| 200801 – Solde travaux bâtiments sportifs .....              | - 10 000 € |

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'adopter la décision modificative n° 2 de la Ville pour l'exercice 2014 dans les conditions indiquées ci-dessus et détaillées dans la maquette annexée ;
- de modifier les crédits de paiement 2014 référencés ci-dessus et reporter dans l'annexe B2-1 de la maquette ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette décision.

**Isabelle EYMES :**

J'ai une question concernant le kiosque Bergon donc pour un montant de 45 000 €. Je voulais savoir s'il était possible de faire l'historique de ce projet, parce que moi franchement, j'ai du mal à voir l'intérêt de financer ce type de boutique alors que nous avons à proximité déjà des commerces, deux restaurants, une épicerie, deux boulangeries, un coiffeur, un tabac journaux, voilà. Nous, on se demande s'il est souhaitable de rajouter de la concurrence là où d'abord le déplacement de l'entrée de l'hôpital et ensuite le Trait d'Union, ont peut-être déjà détourné une partie de la clientèle existante.

**Jean-Luc MAFFRE :**

Je voulais faire une remarque, je comprends bien la nécessité de modifier les budgets primitifs, on en est donc à la deuxième modification mais simplement je veux souligner que le total des deux modifications DM1 et DM2 fait quand même 11,6 % par rapport au budget primitif, donc le budget est en hausse à la fois bien sûr en dépenses et en recettes puisqu'il est équilibré, il est en hausse de 11,6 % ce qui montre bien quand même qu'il y a des marges de manœuvres et que donc, on aurait pu faire d'autres choix, même si des recettes supplémentaires arrivent ce qui est une bonne chose, on aurait pu dégager un excédent de fonctionnement qui aurait été viré à la section d'investissement comme normale et peut-être ensuite, diminuer l'endettement ou autre chose et dégager une marge de manœuvre pour les années suivantes.

**Michel SIMON :**

Le kiosque est l'accompagnement et la terminaison du projet d'aménagement urbain du Trait D'Union. Certains sont contre, d'autres sont pour, le résultat est là : les Cadurciens et les touristes, utilisent cette traversée EST-OUEST de la Ville.

La Place Bergon a été requalifiée, je vous rappelle qu'il y avait avant 70 voitures stationnées de manière permanente, 70 voitures ventouses et nous l'avons requalifiée de manière

*M*

esthétique pour accueillir la nouvelle entrée de l'hôpital, décision du Centre Hospitalier. Nous avons découvert ce projet lorsqu'on est arrivé en responsabilités, c'est-à-dire que l'hôpital allait ouvrir sur un espace de voitures et donc nous avons pris le parti de requalifier cet espace en prolongement je le rappelle quand même, des Allées Fénélon ; elles étaient bloquées sur le Parc Jouvenel, c'est-à-dire que les investissements avaient été organisés de manière incohérente sur cette ville et donc, nous avons essayé d'y apporter cette cohérence. Partant de là, dès le départ, nous avons évoqué l'animation de ces espaces publics, à savoir, les Allées Fénélon et ensuite, la Place Bergon. Les Allées Fénélon sont très proches des commerces et donc nous avons suspendu cet élément là et l'espace vie aurait créé des animations estivales et divers festivals qui se déroulent sur la ville à ces périodes là, plus toutes les animations que l'on a, culturelles, sportives qui peuvent s'y développer.

Par contre la Place Bergon est au croisement de trois éléments :

- D'abord la partie piétonne, déplacements doux ;
- Le deuxième c'est très proche de l'entrée de l'établissement le plus important de notre ville, Le Centre Hospitalier, 1 000 personnes, 1 000 malades donc 2 000 personnes par jour qui s'y déplacent.

Je rappelle également le projet qu'a réalisé la CCI du Lot avec le Centre Universitaire, le campus universitaire et l'école d'audio-prothésistes. Je rappelle également l'école d'infirmières avec près de 300 d'étudiants et donc, il était nécessaire d'apporter un peu d'animation. Des commerces il en existe oui, en bas de la rue Wilson mais pas sur le Trait d'union, pas sur la Place Bergon Madame EYMES, enfin jusqu'à présent je ne les ai pas vu et donc, il nous paraissait important d'apporter non pas des éléments en concurrence avec les commerces mais de créer de la synergie sur cette ville et ainsi, de doter cet espace d'un lieu sur lequel que ce soit les habitants, des visiteurs de l'hôpital, des agents des collectivités, de l'hôpital et les étudiants, puissent retrouver des points de livraison de journaux, des points peut être de restauration rapide mais de qualité, d'où le kiosque. C'est un investissement effectivement mais qui sera amorti en 12 ans puisque la gestion ne sera pas une gestion communale mais sera mise en concurrence sous forme de délégation de service public.

Voilà ce que je pouvais vous dire ; ce n'est pas un projet pharaonique 45 000 €, c'est une structure qui va être mise en place et intégrée architecturalement au quartier afin de donner et continuer à donner de la vie à cet espace public.

#### **Monsieur Le Maire :**

Oui, il s'agirait d'une offre commerciale complémentaire au sein d'un lieu qui vit incontestablement et je m'en réjouis. Ce site bénéficie effectivement des étudiants de l'école d'audioprothésiste et de l'hôpital et il est vrai qu'il génère des besoins en matière de commerces ; S'agissant d'un espace public, nous ouvrirons cette faculté à des porteurs de projets. L'objectif étant d'apporter une activité commerciale complémentaire aux autres et en lien avec le fonctionnement de l'hôpital, en particulier des visiteurs des patients hospitalisés.

Sur la question de l'équilibre de la décision modificative, je donne la parole à Vincent Bouillaguet.

#### **Vincent BOUILLAGUET :**

Oui il s'agit d'un exercice budgétaire. Alors parfois vous pouvez avoir une augmentation faciale d'apparence mais comme nous sommes très prudents lors du budget primitif forcément les recettes nous n'inscrivons pas par avance des recettes.

Je vous l'ai dit tout à l'heure je le répète donc, s'agissant des Docks il y a une subvention de 25 000 € qui arrive, c'est une recette, en face il y a 25 000 € de dépenses puisque nous la reversons aux Docks. Ce n'est pas une dépense supplémentaire. De la même façon, je vous fais observer qu'il y a 132 000 € de travaux retirés à la Mairie, donc ce sont souvent des ajustements qui interviennent au vu souvent, d'obligations réglementaires, ce sont très

rarement des projets nouveaux. Donc moi, je pense qu'on ne peut pas passer pour d'indécrottables dépensiers parce que s'il y a une Municipalité qui a mis fin à la spirale inflationniste c'est la nôtre. Toutes les sommes sont explicables et c'est avec un grand plaisir que j'attends vos questions suivantes sur le sujet.

**Isabelle EYMES :**

Juste sur les 132 000 € vous avez dit que cela avait été fait en régie, c'est-à-dire ça était fait par les personnels de la Mairie ?

**Michel SIMON :**

Non c'est un projet de début de requalification des façades de l'hôtel de Ville et qui n'est pas apparu de la première urgence, qui était inscrit mais qui n'était pas réalisé et qui devait se faire en extérieur, qui devait externaliser.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE et Mme EYMES s'abstiennent.

**Adopté à la majorité.**

**5. Adaptation des locaux de la Crèche Gribouille aux normes PSU –  
Autorisation de Programme et Crédits de Paiements**

**Monsieur Le Maire :**

Les travaux sur la dernière crèche qui n'avaient pas fait l'objet de travaux d'ordre de renouvellement. Il s'agit de la crèche Gribouille. Le dispositif de financement est trouvé.

**Martine LOOCK :**

Par délibération en date du 3 juillet 2013, le Conseil municipal a acté les travaux d'adaptation des locaux de la crèche Gribouille aux normes demandées par la PSU (Prestation de Service Unique) de la CNAF et ce , pour un montant estimé à l'époque de 70 000 € TTC. Suite aux ouvertures de plis des marchés, le coût global d'opération a été révisé à 94 000 € TTC.

Le plan de financement avait été validé avec la CAF sur une base déjà réactualisée et se présente ainsi :

- La participation de la Caf du Lot : 60 255 € (subvention plafonnée à hauteur de 80% des travaux 75 319 € HT). Donc 80% de 75 319 € ce qui fait en TTC 90 383 €. On n'est donc pas très loin en fait de l'ouverture des plis. C'est pour expliquer les différences. Ce projet là n'a pas dérivé.
- La participation de la ville sera donc de 33 745 € donc 15 666 de FCTVA que nous récupérerons dans un deuxième temps.

Donc suite au retard pris pour la signature de la convention d'aide à l'investissement et au planning de travaux (disponibilité des locaux du CLSH voisin et durée de travaux de 3 mois), ceux-ci ne pourront débuter qu'en novembre 2014. Les crédits de paiement peuvent donc être répartis sur 2 exercices budgétaires : 34 000 € en 2014 et 60 000 € en 2015.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'approuver le montant d'Autorisation de Programme de 94 000 € TTC pour cette opération et les crédits de Paiements suivants :
  - CP 2014 : 34 000 €
  - CP 2015 : 60 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- de préciser que les crédits afférents sont inscrits au BP 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

## **6. Taxe sur la consommation finale d'électricité**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Il s'agit d'une délibération très technique donc je vais vous en faire la lecture exhaustive peut-être de peur de dire des bêtises, veuillez m'en pardonner à l'avance car c'est vraiment rébarbatif.

C'est une taxe qui devait basculer à la FDEL notamment au cours de la loi de finances rectificatives à venir, puis ça a été abandonné. Donc il convient de conserver la précédente réglementation et d'ajuster le taux.

Par délibération en date du 26 septembre 2011, notre assemblée s'est mise en conformité avec la nouvelle taxe sur la consommation finale d'électricité en application de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, ainsi qu'un coefficient multiplicateur de 8.

L'assiette de cette nouvelle taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommées par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawat-heure (€/MWh).

Le nouveau tarif de référence est fixé par la loi à :

- 0,75 €/MWh, pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,
- 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

A partir de 2012, la limite supérieure du coefficient multiplicateur est actualisée chaque année en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi l'année précédente.

Vu l'arrêté interministériel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) est fixée à 8,50 (soit + 0,7 %).

Ainsi les tarifs de référence 2015 seront de 6,375 €/MWh pour les puissances inférieures ou égales à 36kVA et 2,125 €/MWh pour les puissances comprises entre 36 et 250 kVA.

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L.2333-2 à 5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délibération du Conseil municipal doit être adoptée avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicable l'année suivante.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'appliquer pour 2015 l'actualisation du coefficient multiplicateur telle qu'elle résulte de l'arrêté interministériel paraissant annuellement au cours du 2<sup>o</sup> trimestre, en vue de l'application l'année suivante, soit 8,50 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte consécutif à cette décision.

## Adopté à l'unanimité.

### 7. Attribution de subventions aux organismes 2014 - modification

#### Vincent BOUILLAGUET :

C'est la modification s'agissant de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Action Sociale. Il s'agit en réalité d'une décision qui était déjà prise mais que nous avons déjà évoqué lors du précédent Conseil et pour laquelle l'administration nous a demandé de faire une délibération dédiée. Parce que ce n'était pas écrit comme ça l'est habituellement sur les délibérations. Donc, comme nous écoutons ce que nous dit l'administration de façon à sécuriser toutes nos décisions il y a cette décision qui vous est proposée, à savoir une diminution de 18 000 € de la Caisse des Ecoles, une augmentation de 10 000 € du CCAS, cela correspond à ce qui a été déjà évoqué.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- de modifier les versements aux organismes de la façon suivante

| Nom                              | Montant       | Chapitre/Article/Fonction/service |
|----------------------------------|---------------|-----------------------------------|
| Caisse des Ecoles                | - 18 000,00 € | 65/657361/20/100 000              |
| Centre Communal d'Action sociale | + 10 000,00 € | 65/657362/520/401000              |

- de dire que les crédits correspondants ont été prévus à la décision modificative n° 1 du budget de la Ville.

## Adopté à l'unanimité.

### 8. Attribution de subventions aux associations 2014

#### Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit d'ajustements pour partie. Donc les dossiers sont complets. Il s'agit de petites subventions exceptionnelles.

Vous avez les montants :

| Nom   | Montant     | Chapitre/Article/Fonction/service |
|---|-------------|-----------------------------------|
| Bio 46  | 1 500,00 €  | 67/6745/020/022 000               |
| Ciné plus   | 2 000,00 €  | 67/6745/020/022 000               |
| Cahors Lot XIII (tournoi du 11/11/2014)                         | 300,00 €    | 65/6574/40/251 000                |
| Cahors Montagne (Promotion classement coupe du monde de bloc)   | 1 000 ,00 € | 65/6574/40/251 000                |
| La boule cadurcienne  | 150,00 €    | 65/6574/40/251 000                |
| Comité des Œuvres Sociales du Grand Cahors (subvention de Noël) | 8 559,10 €  | 65/6574/520/404 000               |

Lors des séances des 18 avril et du 25 juin 2014, le Conseil municipal a attribué des subventions aux associations et organismes apportant leur concours à la réalisation d'une mission de service public présentant un intérêt communal pour l'exercice 2014.

Il s'agit de procéder au versement des subventions prévues au budget au bénéfice des associations dont le dossier est aujourd'hui complet et d'apporter une aide aux associations organisant des manifestations sur la ville de Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'attribuer les subventions pour l'exercice 2014 aux associations comme suit :
- de dire que les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **9. Extension de la répartition des charges communes – modification**

**Le Maire :**

Extension de la répartition des charges communales, cela fait suite aux services mutualisés.

**Vincent BOUILLAGUET :**

Lors de la séance du 7 décembre 2010, le Conseil municipal a fixé des clés de répartition basées sur le compte administratif donc sur des dépenses réellement réalisées ou des recettes réellement réalisées pour refacturer aux budgets annexes les charges communes. Quand un marché est passé sur le budget principal, qu'il s'agisse de la Ville ou du Grand Cahors, vous avez les services administratifs qui travaillent non seulement sur le budget sur lequel ils sont rémunérés mais également, sur les budgets annexes. Il s'agit de trouver les clés de répartition qui nous permettent de faire des budgets équilibrés et représentatifs de toutes les dépenses et de toutes les recettes, au prorata du temps passé ou des montants payés par les uns et par les autres.

Lors du 7 décembre 2010 il avait été décidé de faire une répartition de la façon suivante pour facturer aux budgets annexes donc les charges communes :

- 1/3 le montant du budget en dépenses
- 1/3 le nombre de mandats pour les dépenses et le nombre de titres de recettes
- 1/3 le nombre d'agents

C'était une clé de répartition qui valait ce qu'elle valait, mais elle avait le mérite d'exister. Elle n'était pas si loin de la vérité et au fur et à mesure, des éléments de calcul sont venus enrichir cette clé de répartition.

Alors qu'est ce que prennent en compte les éléments de la base de calcul ?

Il s'agit :

- Des indemnités des élus
- Les charges de personnel Direction (Direction générale des services et direction services techniques et leurs adjoints)
- Les charges de personnel administratif (services ressources humaines, juridique, secrétariat général, finances, communication, moyens généraux, marchés public)
- Les charges de personnel technique (informatique, garage, magasin, BET)
- Les frais d'affranchissement
- Les intérêts de la ligne de trésorerie

Par délibération en date du 30 septembre 2013, le Conseil municipal a adopté favorablement le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

Ce rapport fixe le montant prévisionnel des attributions de compensation au titre de l'année 2014, en déduisant du montant versé, la part relative à la création des services communs (le service digital, le service de la commande publique, le service Conseil Emploi Compétence et à compter du 01/01/2014 le service informatique ainsi que l'intégration dans ce même dispositif de la mutualisation des directeurs généraux).

L'évaluation des services communs à répartir est estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à :

| <b>Service</b>                      | <b>Montant</b>      |
|-------------------------------------|---------------------|
| Direction Générale                  | 131 484,00 €        |
| Service de la commande publique     | 151 637,20 €        |
| Direction Conseil Emploi Compétence | 94 750,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>377 871,20 €</b> |

Aussi, il conviendrait de prendre en compte, la refacturation du glissement vieillesse technicité (GVT) du personnel intégré. Un état du coût des services communs et du glissement vieillesse sera fourni à l'appui de la répartition. Vous savez que le GVT, c'est le fameux calcul technique qui nous contraint au fur et à mesure de l'avancement en grade des agents, de leur ancienneté, des cotisations versées aux Caisses de Retraites etc. Vous avez les salaires d'une part et tout ce qui est charges et cotisations d'autre part, qui augmentent malgré nous. Cela s'appelle un glissement et c'est le glissement vieillesse technicité. J'essaie d'être pédagogue, ce n'est pas facile sur ces dossiers un peu techniques.

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, ressources humaines, qui s'est réunie ; à cet égard, je réunis tous les membres de cette commission que je viens de citer puisque nous nous sommes réunis par deux fois la semaine dernière et la semaine d'avant, afin de traiter l'ensemble des délibérations qui sont aujourd'hui examinées ; donc, vu l'avis de cette commission,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- de modifier la base de calcul comme suit :

- Indemnités des élus
- Charges de personnel Direction (Direction générale des services et direction services techniques et leurs adjoints)
- Charges de personnel administratif (services ressources humaines, juridique, secrétariat général, finances, communication, moyens généraux, marchés public)
- Charges de personnel des services support (informatique, garage, magasin)
- Frais d'affranchissement
- Intérêts de la ligne de trésorerie
- De préciser que la base de calcul relative aux charges de personnel des services énumérés ci-dessus est :
  - soit les dépenses réalisées directement au chapitre 012 (charges de personnel),
  - soit la prise en compte des charges (déduites sur l'attribution de compensation) validées par la CLETC du 30/09/2013 ou celles à venir en intégrant la diminution des services supplémentaires qui seraient mutualisés ainsi que tous les autres frais facturés comme le glissement vieillesse technicité.

- d'appliquer cette nouvelle base de calcul à compter de l'exercice 2014.

- de préciser que les modalités de calcul des clés de répartition annuelle restent identiques

- d'appliquer cette répartition à l'ensemble des budgets annexes : Assainissement, Eau et Stationnement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- de dire que les crédits sont prévus aux budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes.

**Adopté à l'unanimité.**

## **AMENAGEMENTS URBAINS – FONCIER**

### **10. Acquisition de la maison de l'ancien garde barrière cadastrée AN n°530, propriété de M. Serge CAMBOU**

**Michel SIMON :**

Cette proposition d'acquisition est à la conjonction de deux actions pour une requalification future de l'entrée Nord de la Ville.

La première, vous en avez certainement souvenir, c'est cette maison qui est située au carrefour avec le Chemin de la Sablière, a malheureusement subi les affres d'un accident d'un autobus de l'entreprise Belmon avec un train et a été à moitié ou au  $\frac{3}{4}$  dégradée il y a quelques années, donc en déshérence complète.

La deuxième c'est que cet emplacement permettra également une mise en sécurité beaucoup plus optimale de ce carrefour dans le cadre de cette requalification de l'entrée de ville.

Donc nous avons mené des négociations avec le propriétaire et sommes arrivés à un accord pour 15 000 € d'acquisition de ce foncier en vue de sa démolition future tout en laissant une servitude de passage aux propriétaires riverains, puisqu'il reste une petite parcelle à côté.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AN n°530, propriété de M. CAMBOU, au prix de 15 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents consécutifs à cette décision,
- de dire que tous les frais sont à la charge de la Ville et que les crédits sont prévus au budget 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

### **11. Opération de restauration de façades en secteur sauvegardé – nouveau dispositif d'aides – demande de financement année 3**

**Michel SIMON :**

Comme cela avait été voté en Juin pour l'année 2, nous vous proposons également une délibération pour solliciter les aides de la troisième année de l'opération façades auprès de la région Midi-Pyrénées et du Conseil général et du Grand Cahors pour ce dispositif d'aides aux façades qui est en pleine effervescence sur la Ville. Au-delà de la requalification patrimoniale d'immeubles de qualité, ce dispositif a permis d'injecter plus d'un million et demi d'Euros dans l'activité du bâtiment essentiellement avec des artisans et des entreprises de Cahors et du Grand Cahors.

| <b>PLAN DE FINANCEMENT :</b>   |                             |
|--|-----------------------------|
| Enveloppe aide à la restauration des façades en secteur sauvegardé 3 <sup>ème</sup> année<br>200 000 € | <b>Recettes :</b>           |
|  | Ville de Cahors 35 %        |
|  | Région Midi-Pyrénées 40 %   |
|  | Conseil général du Lot 15 % |
|  | Grand Cahors 10 %           |

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- de solliciter les aides publiques possibles au titre de la troisième année du 1er août 2013 au 31 décembre 2014, auprès de nos partenaires qui se sont engagés déjà sur le principe et donc c'est une reformatisation qu'il faut faire, exercice après exercice.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires ont été inscrits aux budgets de la Ville.

**Adopté à l'unanimité.**

**→ Arrivée de Mme SOLER.**

**Présents : 30**

**Excusés : 5**

**Procuration(s) : 4**

**12. Mise en valeur de lieux emblématiques par un éclairage spécifique – plan de financement prévisionnel**

**Michel SIMON :**

Pour accompagner la requalification des espaces publics de la Ville, il est indispensable de mettre en place un éclairage adapté aux lieux concernés et une meilleure gestion des deniers publics dans un programme général de requalification de l'ensemble de l'éclairage public. C'est ainsi qu'à base d'un éclairage Led et dans le cadre des grands sites Midi-Pyrénées, il est proposé de solliciter le Conseil régional Midi-Pyrénées à hauteur de 40% ; cela fait partie des critères du contrat Grands Sites pour améliorer l'éclairage de deux secteurs spécifiques emblématiques ; le premier, ce sont les rues du secteur sauvegardé qui se requalifient progressivement soit une dizaine de rues ce qui explique la nouvelle écriture, parce qu'il y en a une qui avait été omise entre-autres, donc on l'a corrigée tout de suite pour ne pas manquer la subvention de la Région. Le deuxième, c'est un projet pour améliorer une lacune importante sur le bâtiment emblématique et patrimonial de la Ville, le Pont Valentré, dont l'éclairage qui avait été réalisé il y a déjà plus de 10 ou 20 ans, tombait en désuétude donc nous avons travaillé avec l'architecte des bâtiments de France et nous avons sollicité la Direction régionale des affaires culturelles pour apposer un éclairage par Led qui va donner un éclairage indirect à partir des voûtes et mettra en valeur le relief des éperons des arches du Pont Valentré. Donc ce n'est pas une attaque agressive de la lumière sur le Pont mais plutôt un travail en douceur qui va être fait sur cet élément là et comme la Ville de Cahors est dans la politique des Grands Sites Midi-Pyrénées, des 24 grands sites, nous sollicitons les aides sur lesquelles nous avons prises, soit une sollicitation de 40% auprès de la Région Midi-Pyrénées.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

|                                | Montant HT          |     |
|--------------------------------|---------------------|-----|
| Conseil Régional Midi Pyrénées | 55 491,03           | 40% |
| Ville de Cahors                | 83 236,55           | 60% |
| <b>Total de l'opération</b>    | <b>138 727,58 €</b> |     |

**Isabelle EYMES :**

Concernant cette délibération au-delà de l'intérêt indéniable à mettre en valeur le Pont Valentré, je salue quand même l'effort et la prise en compte par la Municipalité en matière d'économie d'énergie. Ce qui a été fait pour le secteur sauvegardé va pour nous dans le bon sens et donc on ne peut que se réjouir que cela soit étendu aux autres quartiers de la Ville bien que, mais c'est tout de même un bémol important, sur la question des Leds nous

M

manquions de recul et que des réserves sont émises de la part de plusieurs associations environnementales, à la fois sur l'impact de cette technologie sur le vivant mais également sur les promesses énergétiques et économiques mises en avant tout simplement parce que la durée de vie annoncée du Led n'a pu être vérifiée dans le temps. Donc, ce sont quand même des interrogations sur le retour d'investissement à long terme. J'aurai deux questions : la première, Monsieur SIMON a répondu en partie, elle concerne la préservation du ciel noir dont j'aurais aimé savoir si des précautions avaient été prises à ce sujet pour éviter les pollutions lumineuses et la deuxième, concerne la durée d'éclairage ; je voulais savoir s'il était envisagé d'éteindre les projecteurs à partir d'une certaine heure de la nuit par soucis de sobriété énergétique. Nous pensons qu'il serait peut-être utile de réfléchir à une extinction partielle et modulée de l'éclairage public sur le territoire communal, il y a des chartes pour cela, ça se pratique ailleurs et c'est d'ailleurs encouragé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. On sait que l'éclairage public est le premier poste de consommation électrique des Municipalités, nous pensons donc que nous avons là l'opportunité d'allier politique environnementale et économie budgétaire. Alors je sais que Monsieur SIMON va me répondre, donc j'aimerais bien qu'il ne sonne pas la charge de la cavalerie à chaque fois que je pose une question quand il me répond.

### **Michel SIMON :**

Ces questions ont été abordées dans le cadre de la préparation de l'agenda 21 qui a été labellisé en 2013, agenda 21 qui, je le rappelle, est porté par trois collectivités, les Communes de Pradines et de Cahors et le Grand Cahors qui ont posé ensemble un diagnostic, une stratégie commune pour éclater un bouquet complémentaire de programmes d'actions. Et dans ces programmes d'actions, il y a la lutte contre le gaspillage et la maîtrise de la demande en électricité et on s'y emploie au fur à mesure. En ce qui concerne le ciel noir, effectivement les techniques qui sont mises en œuvre vont dans ce sens et je le partage évidemment ; il ne sert à rien d'éclairer dans la partie haute de la stratosphère, limitons l'éclairage sur le besoin que nous avons strictement et donc toutes les techniques qui sont mises en œuvre vont dans ce sens là ; vous verrez que dans tous les lampadaires, on n'éclaire plus comme on le faisait il y a quelques années avec des boules complètes sphériques et qui éclairaient dans toutes les dimensions à 360° ; donc là je partage tout à fait votre préoccupation et les services techniques travaillent évidemment dans ce sens.

Concernant les durées d'éclairage, c'est une question que l'on a abordée avec plusieurs associations dans le cadre de l'agenda 21 et de notre animatrice Ghislaine Bazalgues et si certains villages du Causse se sont lancés comme Beaugard etc. dans ces orientations, d'autres communes sont en train d'y réfléchir ; notre problématique est également liée à celle de la sécurité. A Cahors, on ne peut pas non plus mettre tout noir toute la nuit, il faut faire attention en la matière et donc nous avons attendu d'abord l'été dernier la mise en place d'un décret d'application sur la réduction des lumières, des vitrines commerciales, c'est une réglementation nationale et notre animateur du commerce accompagne les commerçants justement pour la mise en application de cette mesure. En ce qui concerne ensuite la réduction du temps de lumière, il y a ce problème de sécurité ; nous avons envisagé également d'avoir des systèmes plus intelligents mais cela ne pourra se faire qu'avec des investissements relativement lourds pour, par exemple, n'éclairer qu'un mât sur deux à une certaine période de la nuit, mais la réflexion est vraiment présente en la matière. Suivant les solutions que l'on prend il y a des degrés d'investissement plus ou moins importants auxquels il faut que l'on fasse face. Mais je partage tout à fait et je ne vous rabroue pas, surtout sur ce domaine là.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de mise en valeur de lieux emblématiques par l'éclairage,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions relatives à l'exécution de ce projet,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision,
- de préciser que les crédits sont inscrits au budget 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

**13. Acquisition de la voirie de la chaufferie bois du SYDED située au Payrat, cadastrée BN n°59p et BN N°60p**

**Michel SIMON :**

C'est la phase administrative de régularisation après la double réalisation du complexe aquatique d'hiver DIVONEO et du réseau de chaleur bois sur le quartier de Cabessut. Cela a nécessité la construction d'une chaufferie qui, je le rappelle, a été portée par le Syndicat Départemental d'élimination des déchets, le SYDED, en maîtrise d'ouvrage directe sur les parcelles 59 et 60 de la section BN du quartier de Cabessut. C'est le chemin du Payrat et donc cette implantation avait été travaillée avec la maîtrise d'œuvre du SYDED pour justement ensuite préparer cette rétrocession avec des zones afin que le trafic qui alimente la chaufferie ne vienne pas perturber la circulation dans le quartier. Donc il y a un recul de ce bâtiment qui a été positionné et on avait souhaité également, toujours pour préparer le futur, avoir une voie latérale pour permettre d'accéder à pied entre l'école Chapou et les complexes sportifs, donc c'est la régularisation administrative de cette situation où le SYDED a partagé notre sollicitation.

La chaufferie bois collective du SYDED a été construite sur une partie de terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors sur les parcelles cadastrées BN n°59 et BN n°60 dans le quartier de Cabessut.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- La régularisation du projet en intégrant ces deux espaces à la voirie communale.
- La rétrocession se fera à l'euro symbolique et elle concerne au total 175 m<sup>2</sup> de voirie.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents consécutifs à cette décision,
- de dire que les frais de géomètre sont à la charge du SYDED et que les frais d'acquisition sont à la charge de la Ville,
- de dire que les crédits sont prévus au budget 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

**14. ~~Place Barreau – Acquisition de la parcelle BY n°651, propriété de Mme FOLEY : RETIRE~~**

**15. Convention d'occupation du domaine public départemental par la commune de Cahors pour l'aménagement de la place Champollion à Cahors – RD 653**

**16. Convention d'entretien pour l'aménagement de la place Champollion à Cahors – RD 653**

**Cathy BONNET :**



Je vous propose Monsieur Le Maire et mes chers collègues, de grouper les deux délibérations **n°15 et n°16** parce qu'elles concernent le même chantier à savoir, l'aménagement de la Place Champollion à Cahors.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la place Champollion, nous avons programmé l'aménagement de la traverse de la route départementale n° 653 afin d'assurer la continuité de la qualité esthétique de cette place et de renforcer l'aspect urbain et la priorité des déplacements doux (vélos et piétons).

Cette continuité de l'aménagement de la place Champollion sur la route départementale améliorera aussi la sécurité routière des différents modes de circulation.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver les conditions techniques, administratives et financières d'occupation du domaine public départemental pour la délibération n°15,
- d'approuver la répartition des charges d'entretien entre la ville de Cahors et le Conseil général du Lot pour la délibération n°16
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment les conventions ci jointes.

**Adopté à l'unanimité.**

## **PROJETS CULTURELS**

### **17. Musée Henri Martin : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention**

18.

#### **Michel SIMON :**

Le programme de rénovation et de restructuration du Musée Henri-Martin a été approuvé le 13 mars 2009. La préparation de ce projet a été longue et fastidieuse, faute d'engagement de l'Etat au titre du contrat de plan Etat-région. Avec l'engagement que nous avons eu de la région Midi-Pyrénées, dès le 29 septembre 2009, il y a cinq ans aujourd'hui précisément, nous avons sollicité à plusieurs reprises les Ministres successifs de la Culture, malheureusement sans succès.

Mais, cet été, lors d'une ultime visite à la Direction des Musées de France, notre Maire a pu décrocher le fameux sésame d'engagement de l'Etat pour la rénovation du Musée Henri-Martin, confirmé oralement par le Directeur Régional des Affaires Culturelles lors de sa visite samedi dernier au vernissage de l'exposition André Breton, mais également, sur un courrier signé de sa main en date du 8 septembre 2014 ; le projet recueille donc dorénavant 50% de participation de la part de l'Etat et de la Région Midi-Pyrénées.

Il est donc maintenant possible d'engager des études muséographiques d'avant projets détaillés. En effet, ces études très spécialisées et très spécifiques ne s'engagent qu'avec la certitude du chantier à court terme pour bénéficier des technicités optimales en la matière. Nous l'avons négocié avec l'Etat qui apportera un concours financier à hauteur de 25% pour cette phase spécifique d'étude.

Nous aurons donc l'occasion dans un second temps lorsque les études auront avancé, de vous présenter l'ensemble du projet, évidemment avec les planches d'architectes etc.

Donc c'est l'objectif de la présente délibération, de solliciter cette aide financière de l'Etat pour collationner et compléter notre dossier de subventions auprès de la DRAC Midi-Pyrénées.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel des études pour la rénovation du musée Henri Martin ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions relatives à l'exécution de ce projet ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- de préciser que les dépenses 2014 sont inscrites au budget 2014.

**Roland HUREAUX :**  
**BANDE SON INAUDIBLE AU DEBUT**

..... mais ce que je crois savoir du projet de rénovation me frustre beaucoup ; premièrement, parce que je pense que ce Musée sera tellement essentiel au développement touristique de la Ville de Cahors qu'il mérite une réflexion approfondie que je ne sens pas personnellement, et d'autre part, je pense qu'il y a par rapport à ce que je crois savoir, mieux à faire. Le Musée Henri-Martin de Cahors est un musée à l'ancienne, enfin loin de moi l'idée que cela puisse être péjoratif, on est dans un Musée comme on en trouvait dans les bandes dessinées de Tintin ou le Secret de la Licorne, par exemple, c'est-à-dire que vous avez des tableaux dont beaucoup de tableaux d'Henri-Martin, qui nécessiteraient peut-être une approche spéciale ; vous avez également des restes romains, vous avez une statue polynésienne qui vaut, paraît-il à en croire le conservateur, plus que tout le reste. Je pense personnellement qu'il y aurait matière à diversifier un petit peu les lieux et une des idées que j'ai lancée à plusieurs reprises y compris dans les Municipalités antérieures, c'était de réserver un Musée spécial à l'histoire de la Ville de Cahors, puis mettre par ailleurs des tableaux, les statues exotiques etc. C'est une idée parmi d'autres. Vous me parlez de technicité, la technicité en matière de muséographie, c'est souvent le relais des modes successives du Ministère de la Culture et quand j'avais dit cela à des techniciens on m'avait dit que ce n'était plus du tout la mode au Ministère de la Culture, qu'il fallait garder les Musées tels qu'ils étaient, les collections telles qu'elles étaient il y a trente ou quarante ans. J'en ai pris acte, je l'ai écouté mais je m'abstiendrai néanmoins sur cette délibération car je me sens extrêmement frustré quant à la réflexion sur le devenir de ce Musée et quand je parle de devenir de ce Musée, je pense que ça intéresse toute la Ville puisque nous avons par ailleurs, le Château du Roi dont nous ne savons que faire ; nous avons le Grenier du Chapitre dont je crois savoir que les propriétaires seraient prêts à le céder. Enfin, il y a toute une réflexion sur la muséographie de Cahors qui ne doit pas s'arrêter à la simple rénovation du bâtiment existant et moi, je suis prêt à vous entendre sur ce sujet une autre fois peut-être.

**Michel SIMON :**

Juste quelques éléments pour rafraîchir la mémoire de tout le monde, afin que tout le monde ait la même information. Ce projet quand on est arrivé en responsabilité en 2008, avait été engagé par nos prédécesseurs dont je pense vous faisiez partie Monsieur HUREAUX ; cela date du début des années 2000 et nous avons un projet à 10 – 12 millions d'Euros que nous avons retravaillé, parce que le Musée Henri-Martin, c'est l'histoire aussi de la Ville quoi qu'on en pense et quelque part, il était indispensable qu'on garde cet élément fondamental qui est bâti, je le rappelle autour d'un bâtiment historique.

Le projet qui a été repris pour rénover le Musée Henri-Martin, se limite effectivement en un premier temps, en la requalification des espaces existants mais cela permet d'augmenter de plus de 50% des surfaces d'exposition qui passeront de 1200 à 1800 m<sup>2</sup> donc, c'est quand même plus qu'une simple réhabilitation, c'est une requalification importante de ce Musée qui sera faite avec la possibilité d'une extension future, mais à un moment donné il faut se poser la question car si on ne rénove pas ce musée, il faut le fermer Monsieur HUREAUX et il n'y a



plus de musée à Cahors. C'est comme ça. Quant aux techniques de muséographie écoutez, moi je ne suis pas un spécialiste de la chose, nous avons autour de nous des gens très compétents en la matière, que ce soit le conservateur ou notre directeur des services techniques qui a fait démontré sa compétence dans d'autres lieux que celui de Cahors en la matière et moi, j'ai toute leur confiance là-dessus. Donc, je sais que quand on parle de muséographie, les techniques évoluent avec des nouvelles techniques de communication et nouvelles technologies et on ne peut engager ces études que quand on est sûr de faire les travaux. Si on fait des études de muséographie maintenant et qu'on fasse les travaux dans dix ans, il faudra qu'on refasse de nouvelles études et cela on refuse, on fait attention aux deniers publics.

C'est un projet de requalification importante d'un patrimoine existant et qui est aussi un élément témoin de la culture sur cette ville. Vous avez cité d'autres projets, effectivement le Grenier du Chapitre c'est une propriété de l'Etat, l'ancienne prison je vous laisse ajouter les zéros nécessaires pour requalifier cet espace par rapport au budget qui sera alloué au Musée Henri-Martin.

**Monsieur Le Maire :**

Monsieur HUREAUX, je n'ai pas très bien compris si vous étiez favorable ou pas à la rénovation du Musée ou si vous vouliez en réaliser un nouveau ailleurs ? Je ne me hasarderai pas à savoir quelle a été votre position lors des mandats précédents. Simplement, ce que je constate, c'est que les Municipalités successives, quelles qu'aient été leurs tendances politiques, ont toujours été favorables à la rénovation de notre musée.

**Roland HUREAUX :**

Justement, quand la valeur ajoutée des politiques est proche de zéro et qu'ils se contentent d'avaliser tout ce que leur proposent les grandes ou les petites technocraties, effectivement, ils n'ont pas de mal à se mettre d'accord en municipalité.

**Monsieur Le Maire :**

Alors pardonnez-moi, on renverra vos qualificatifs à Anatole de Monzie, Maurice Faure et puis tous ceux qui se sont succédés. Ces derniers se sont tous mobilisés au moment de l'achat des œuvres d'Henri Martin prouvant là que sur ce sujet qui participe de notre histoire et de notre patrimoine, il y a toujours eu un consensus. Il peut y avoir débat sur le lieu ou sur le bâti bien que les choses aient fait l'objet d'une certaine maturation au point qu'il corresponde aujourd'hui à un projet qui fait consensus, qui est à la fois tenable financièrement et qui apportera une plus-value au territoire. Moi je me réjouis qu'on ait obtenu ces financements qui sont importants dans le contexte actuel. 1 275 000 € de la Région, autant de l'Etat, la sollicitation à venir du Conseil général et la poursuite de nos recherches... autant de possibilités de financer ce projet. Il y a quelques jours, j'ai vu que le Maire de Castres avait renoncé suscitant quand même beaucoup d'émotion dans sa ville et auprès des amoureux du Musée Goya. Le Musée Ingres à Montauban traîne lui aussi. Ce soutien intervient donc alors que le musée Soulages est implanté, que Castres et Montauban renoncent ou sont encore en cours de construction du projet. Nous avons là une fenêtre de tir en région qui autorise à mobiliser de tels financements.

Je crois que quand on est élu, on constitue d'une certaine manière un petit maillon de l'Histoire et que cela oblige. L'Histoire valide un certain nombre de projets et celui-là en fait partie. Moi je suis simplement heureux qu'on soit au rendez-vous de notre Histoire à l'égard de ce musée. Quant au projet, vous avez raison, vous pourrez l'apprécier lorsqu'il sera terminé. On peut même vous donner très prochainement le projet avec l'ensemble des plans, vous verrez que c'est une véritable révolution, ce n'est pas simplement une petite rénovation. Elle devrait contribuer à faire de ce musée - aujourd'hui plus vraiment adapté je vous le concède - un vrai musée qui apportera une valeur ajoutée pour le territoire. Je rappelle quand même que ce bâtiment se situe dans un environnement intéressant adossé au Parc Tassart qui lui offre un écrin avec lequel il peut dialoguer.

Par ailleurs, il y a le projet scientifique et culturel qui est porté par le conservateur et c'est à travers cela que le contenu du musée se structure et s'étoffe. Ce contenu, c'est l'histoire-même de cette ville justement. Depuis les tableaux offerts par Henri Martin à Anatole de Monzie, il y a eu des achats successifs, nous-même y avons participé. Il y a le Dieu Rongo qui constitue un pan entier de l'Histoire de notre ville dans ses relations avec le monde et particulier avec ces lointaines îles. Tout cela offre un socle de collection mais aussi un moyen de déployer des expositions temporaires. De ce point de vue, la possibilité de construire des partenariats avec d'autres musées est essentielle. A ce titre, je ne peux que vous inviter à parcourir l'exposition André Breton et surtout voir l'impact médiatique qu'elle génère. Si vous le souhaitez, on vous passera l'ensemble des articles qui aujourd'hui fait référence à cette exposition, une exposition qui intéresse les Américains notamment. C'est une formidable promotion de la ville et il me semble que c'est ce que vous souhaitez. C'est un projet qui peut toujours interroger mais c'est un projet ambitieux qui est en accord avec notre Histoire et que je suis fier de pouvoir engager prochainement.

**Roland HUREAUX :**

Ma proposition principale et je dirai même unique, c'est qu'il y ait musée dédié à l'histoire de la ville de Cahors. Alors vous me dites l'histoire de la ville de Cahors, pardonnez moi, Monsieur Anatole de Monzie ne m'a jamais dit qu'il n'était pas d'accord avec ce projet.

**Monsieur Le Maire :**

Je pense qu'il y participe et qu'il peut y avoir un musée dédié à l'avenir, un centre d'interprétation du patrimoine comme il en a été question un temps. Cela participe des projets mais il faut pouvoir, vous en conviendrez, les financer. Et vous nous interpellez assez souvent sur la maîtrise des finances publiques et je vous rejoins tout à fait sur cet aspect-là.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE s'abstiennent.

**Adopté à la majorité.**

19. **Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

20.

**Françoise FAUBERT :**

L'étude menée en 2013 pour la labellisation des Docks a permis de déboucher à la signature d'une convention avec la DRAC, le Conseil général du Lot et la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

Aujourd'hui, la DRAC Midi-Pyrénées propose l'attribution d'une subvention supplémentaire pour l'année 2014 à hauteur de 10 000 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à votre assemblée :

- de solliciter la DRAC Midi-Pyrénées pour obtenir cette subvention supplémentaire,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec ce dossier,
- d'inscrire les crédits au budget 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

21. **Restauration, reliure et numérisation de documents des archives municipales**

### **Françoise FAUBERT :**

Restauration de reliures et numérisations de documents des archives municipales. Nous avons pu voir lors des journées du patrimoine, quelques registres qui étaient exposés et qui étaient sortis des archives, des documents uniques et exceptionnels, donc ces documents, nous vous proposons de les relier, de les numériser :

Pour l'année 2014, il est proposé :

1) la restauration de registres d'Etat civil :

- 2 registres des décès (an VI – an VIII et an IX – an XII)
- 1 registre des mariages (an V – an VII)
- 3 registres des naissances (1812-1814, 1824-1826, 1827-1829)

Des documents tout à fait exceptionnels de l'an V à XII environ. Le coût de cette opération est estimé à 9 212,40 € HT (11 054,88 € TTC).

2) la restauration et la numérisation de 58 plans et 2 pièces de papier des 19e et 20e siècles sur l'usine de l'eau de Cahors (série N).

Le coût de cette opération est estimé à 5 031,28 € HT (6 037,54 € TTC).

3) travaux de reliure des actes administratifs et d'état civil

- arrêtés municipaux 2013
- arrêtés du personnel 2013
- délibérations du Conseil municipal 2013
- actes de naissances 2013
- actes de décès 2013
- tables décennales 1933-1942, 1953-1962, 1983-1992
- registre des naissances 1917-1919, 1946 et 1961

Le coût de cette opération est évalué à 2 647,08 € HT (3 176,5 € TTC)

Le montant global des travaux envisagés pour 2014 s'élève à 16 890,76 € HT (20 268,92 € TTC). Ces travaux peuvent faire l'objet d'un soutien financier de l'État dont il convient de solliciter une subvention. Le montant de la subvention est estimé à 5 000 €.

Ainsi, le plan de financement estimatif des travaux de restauration est le suivant :

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| - Ville de Cahors | 15 268,92 € |
| - Etat            | 5 000,00 €  |
| -                 |             |

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver les travaux de restauration, reliure et numérisation mentionnés ci-dessus pour un montant estimé à 16 890,76 € HT (20 268,92 € TTC),
- d'approuver la participation financière de la Ville,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les services de l'Etat pour une subvention portant sur le coût de la restauration/reliure/numérisation précité et toutes pièces relatives à ce dossier,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

## **20. Nature de la convention entre la Région Midi-Pyrénées et la ville de Cahors pour la Connaissance et la Diffusion du Patrimoine de Cahors pour les années 2014-2016**

### **Michel SIMON :**

Volet scientifique des missions de la direction du patrimoine, les missions d'inventaire permettent de s'investir dans la connaissance et la diffusion des connaissances sur le patrimoine de Cahors. Subventionnée à 40% par la Région, c'était avant une mission d'Etat qui ensuite, a été transférée à la Région ; ces missions intègrent le travail d'agents très spécialisés de la direction du patrimoine comme l'archéologue du bâti et la chargée de missions inventaires, ce qui permet ensuite, de décliner des missions diverses et variées sur la Ville au travers de cette direction. Ces missions d'inventaire sont ensuite évidemment, largement déclinées par la médiation au titre du label Ville d'Art et d'Histoire mais également, au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé, donc c'est une mine d'informations qui est ensuite exploitée pour la requalification du patrimoine médiéval Cadurcien.

J'ai donc l'honneur de demander à notre assemblée,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour la Connaissance et la Diffusion du Patrimoine de Cahors pour les années 2014-2016, c'est une convention sur trois ans,
- de solliciter la subvention pour 2014 et la signature de la subvention financière à hauteur de 40 %,
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de la présente convention sont prévus au budget communal 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

## **21. Label Ville d'art et d'histoire : programme 2014**

### **Michel SIMON :**

Dans la continuité de la précédente délibération, celle-ci sollicite l'Etat au titre du Label « Villes et Pays d'art et d'histoire », pour l'animation, l'organisation de la formation continue des guides conférenciers, ainsi que sur le service éducatif puisque c'est une des missions essentielles de la direction du patrimoine dans le cadre de ce label. La convention aura 10 ans en 2015. Elle a été signée en 2005 et sa réactualisation s'engage dans une double réflexion d'évolution territoriale, d'évolution stratégique en la matière conjointement menée avec les services de l'état et l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire.

Donc c'est pour solliciter cette subvention de 9 000 €.

Ce sont des subventions qui sont devenues dégressives au fur à mesure des années mais notre directrice du patrimoine est toujours arrivée à récupérer quelques subsides de la DRAC alors que normalement au bout de trois quatre ans, elle s'arrêtait.

Elle est arrivée encore à proroger cette participation même minime de l'Etat, c'est toujours une participation de 9 000 €.

M

| <b>DEPENSES</b>                      |                 | <b>RECETTES</b> |                 |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Animation/Service éducatif           |                 | Ville de Cahors | <b>11 000 €</b> |
| - Expositions                        |                 |                 |                 |
| - Manifestations nationales          |                 |                 |                 |
| - Publications                       |                 |                 |                 |
| - Formation des guides conférenciers |                 | Etat            | <b>9 000 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>20 000 €</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>20 000 €</b> |

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver le plan de financement 2014,
- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de l'État le versement de la subvention d'un montant de 9 000 €,
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

## **URBANISME**

### **22. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

**M. Le Maire :** Dans la séance du 18 avril 2014, le Conseil municipal a prescrit la révision de son POS et sa transformation en PLU conformément aux articles L123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Compte tenu de l'avancement des études et notamment l'achèvement de la phase diagnostic, il convient d'ouvrir un débat sur les orientations générales du PADD.

Ce dernier est la clé de voûte du dossier de PLU, puisqu'il s'agit du projet politique de la commune pour les 10 ans à venir.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Code de l'Urbanisme prévoit, l'obligation de tenir un débat au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme en vue de l'arrêter (article L.123-9 du code de l'urbanisme).

Le Code de l'Urbanisme précise que le PADD doit arrêter les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les communications numériques, les loisirs et le développement économique et commercial pour l'ensemble de la commune. Il doit également fixer les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Pour répondre à ces objectifs, le PADD de la ville de Cahors s'articule autour de 4 axes suivants (le PADD dans sa globalité est annexé à la présente délibération):

- **Axe 1 : Cahors, ville attractive et accueillante**
  - o Favoriser l'accueil de population au profit d'une plus grande dynamique de la ville de Cahors
  - o Adapter et diversifier le parc de logements pour répondre à l'évolution du profil des habitants et aux parcours résidentiels

- Poursuivre le renouvellement urbain du centre ancien et des quartiers d'habitat social, gage d'amélioration du cadre de vie
  - Optimiser la consommation de l'espace liée à l'habitat et proposer de nouvelles typologies de logements
  - Proposer une offre d'équipements et de services de qualité à la population renforçant le statut de ville moyenne de Cahors
- **Axe 2 : Cahors, ville dynamique et structurée**
- Agir dans le sens de la complémentarité économique et commerciale entre le centre-ville et la périphérie
  - Diversifier les fonctions économiques, au-delà du pôle administratif
  - Promouvoir la mixité fonctionnelle au sein des quartiers stratégiques
  - Requalifier les principales zones d'activités du territoire
  - Harmoniser la politique économique sur le centre ancien (entre le secteur sauvegardé et le secteur XIX<sup>e</sup>)
  - Développer et élargir les activités touristiques
  - Valoriser les activités agricoles et maintenir les exploitations agricoles
- **Axe 3 : Cahors, ville accessible et connectée**
- Développer plus largement les relations avec la métropole toulousaine
  - Redynamiser et rendre plus accessible la gare et son quartier
  - Améliorer l'accessibilité des différents quartiers
  - Densifier les zones dédiées à l'habitat de manière à préserver les coteaux de l'urbanisation
  - Répondre aux enjeux de la desserte numérique du territoire
  - Améliorer la couverture numérique du territoire
- **Axe 4 : Cahors, ville verte et préservée**
- Identifier et préserver les continuités écologiques du territoire
  - Prémunir les ressources naturelles de toute forme de pollution
  - Contrôler l'étalement urbain pour garantir la diversité et la qualité des paysages
  - Maintenir des coupures d'urbanisation afin de limiter le mitage des terres agricoles
  - Privilégier les formes urbaines locales
  - Sauvegarder le patrimoine traditionnel au-delà des périmètres monuments historiques

Cette présentation terminée, M. le Maire propose au Conseil municipal de débattre sur le PADD.

### **M. SIMON prend la parole :**

**1** Chaque séance du Conseil municipal est l'occasion d'aborder l'évolution future de notre ville, au travers de ses documents d'urbanisme ou par les projets opérationnels qui confirment son évolution.

Aujourd'hui, comme le 5 juin 2005, comme le 5 juin 2008, nous ouvrons le débat sur les orientations générales du PADD, qui constitue le projet politique de la commune pour les dix ans à venir.

Si les débuts furent hasardeux avec une délibération d'engagement de 2002, jugée non-conforme par le Tribunal administratif, force est de constater, au vu de ce même jugement, que les fondamentaux et orientations de feu le PLU constituaient sa bonne base urbanistique pour une évolution dynamique et équilibrée du territoire communal.

M

**2** Depuis, nous avons engagé des actions majeures au travers des différents quartiers de la Ville

2 – 1 À partir d'études professionnelles et prospectives, en concertation permanente avec les habitants et les partenaires de la collectivité, nous avons mis en place des programmes d'actions pour les 10 à 15 ans à venir.

Je citerai entre autres :

- La révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé évoluant en Projet Urbain de reconquête du Cœur d'Agglomération.
- La résolution des problématiques d'inondation du Bartassec à l'entrée Sud de la Ville, qui évolue avec l'expertise nationale des Ateliers Territoires Economiques, la mise en révision effective du Plan de Prévention des Risques d'Inondation, et l'engagement des phases opérationnelles tant pour le secteur commercial que pour le Faubourg St Georges.
- La Co-construction de l'éco quartier de Bégoux, à partir de la contrainte majeure des déplacements et son évolution vers de nombreux projets pour accueillir de nouvelles familles sur la Ville.
- Le renouvellement urbain du quartier de La Croix de Fer qui s'appuiera sur un schéma directeur et une Procédure Intégrée pour le logement pour satisfaire le concours d'architecte en cours par Lot Habitat.
- La préparation de Cahors de demain sur La Plaine du Pal avec la proposition du plan de gestion du bien 868 de l'Unesco pour le Pont Valentré, mais également la réorganisation des intermodalités autour d'une gare double face, pour faciliter les déplacements vers la métropole Toulousaine et intra-muros.

Ces grands projets nécessitent leur intégration dans les grandes orientations pour la Ville : antérieurement envisagées dans une révision du feu PLU, elles sont maintenant proposées dans l'élaboration du nouveau PLU.

2 – 2 Depuis, nous avons également géré l'espace communal, avec une expérience exercée tant sur la base du POS que sur celle du PLU.

Cette gestion, et les évolutions de l'encadrement réglementaire, notamment au travers des lois Grenelle et ALUR, doivent nous permettre d'affirmer certains principes majeurs ; mais il faut toujours avoir à l'esprit, qu'une production de base est absolument indispensable pour le maintien de la population, ce qui induit un niveau de production diversifié pour une augmentation raisonnée mais volontariste de la population :

- Le premier de ces principes est directement lié à l'étalement urbain et à l'artificialisation des sols, encadrés strictement par la législation et la doctrine régaliennne.

La morphologie de la ville, ses contraintes naturelles (2PPRI, périmètres de protection patrimoniale et environnementale, pente des terrains...), la gestion publique des réseaux d'eau et d'assainissement, des voiries et autres réseaux énergétiques, font que Cahors est naturellement protégé de cette problématique.

Aussi, si le premier passage du POS en PLU avait permis de faire évoluer 800 ha de constructible vers le naturel et l'agricole, il sera essentiel de requalifier ces 800 ha au regard des nouvelles règles et non de rajouter d'autres centaines d'hectares à l'inconstructibilité.

Cette approche est vitale pour permettre l'installation de nouvelles familles dans une réponse qualitative, diversifiée et maîtrisée.

Dans cette optique, je réprécise volontairement que production de logements n'est pas, pour nous, synonyme d'étalement urbain : en effet, le renouvellement urbain sera un outil important de cette production.

▪ Le second principe directement lié au précédent et à la gestion du droit des sols exercée, est de pouvoir faire évoluer, même à la marge, les capacités de construire.

Pour bien expliciter cet élément, je prendrai un exemple concret :

De nombreuses orientations d'aménagement avaient été ouvertes à Bégoux, à partir de très grandes parcelles, mais la rétention foncière conjuguée avec la crise économique, n'ont pas permis l'engagement d'une partie de ces secteurs.

Parallèlement, l'organisation foncière du plateau de Lacapelle a facilité le développement de l'accession à la propriété sans projets majeurs d'organisation des espaces.

Cette caractéristique des fonciers doit être mieux exploitée, pour favoriser l'accueil de nouvelles populations tout en préservant le futur.

En effet, les lois Grenelle entraînent une comptabilisation officielle et règlementée de la constructibilité.

L'exercice avait été fait lors de l'ancien PLU pour apprécier les potentialités par quartier ; mais aujourd'hui, cet exercice devient officiel et opposable.

Ces grandes lignes vous donnent les pistes majeures que nous souhaitons intégrer dans les orientations du PADD, dont le corps principal reste celui des orientations de 2008 dans le PLU de 2010.

Je vous propose donc un Projet d'aménagement et de Développement Durable qui prenne en compte les fondamentaux :

- antérieurement partagés par notre Ville,
- améliorés par les évolutions positives qu'apportent des projets majeurs, Pour un développement raisonné et durable de notre ville au profit de ses habitants.

**3** Le Projet d'Aménagement et de Développement durable du Plan Local d'Urbanisme se décline en quatre axes conformément au document dont vous avez été tous destinataires avec la convocation de cette séance du Conseil municipal.

L'axe 1 POSITIONNE Cahors comme ville attractive et accueillante,

L'axe 2 IMPULSE Cahors comme Ville dynamique et structurée,

L'axe 3 STRUCTURE Cahors comme Ville accessible et connectée,

L'axe 4 CONFIRME Cahors comme Ville verte et préservée.

**4** Avant de rentrer dans le détail et d'engager le débat, je dois préalablement vous expliciter deux éléments complémentaires :

- Le premier est relatif à la procédure PADD du PLU de Cahors directement liée à la gestion actuelle avec l'ancien POS.

Comme j'avais déjà pu vous l'expliquer, le POS est un document daté, qui ne fait que gérer le droit du sol, alors que le PLU est un document prospectif pour l'aménagement du territoire. Il est donc essentiel de nous approprier des outils de gestion qui évitent de mettre en danger certaines orientations majeures.

En l'occurrence, l'outil correspondant est le sursis à statuer qui ne peut être utilisé qu'après avoir débattu sur le PADD.

Le débat de ce soir permettra donc, dès réception de la délibération par le contrôle de légalité, d'utiliser le sursis, à exécuter à bon escient, dans l'attente de l'opposabilité du PLU, à l'été 2016.

Toutefois, il nous a paru essentiel que cette phase majeure ne soit pas bâclée ; aussi, avec le travail de la Commission d'Urbanisme réunie déjà à quatre reprises, vous disposez d'un support de PADD bien travaillé.

Mais, nous prendrons le temps (2 mois de plus) pour mieux l'affiner :

→ avec les éléments de ce premier débat,

→ avec l'apport des Personnes Publiques Associées,

→ Et avec le travail à poursuivre de la Commission d'Urbanisme.

Ce sera donc en novembre-décembre, que nous proposerons un second débat sur le PADD, qui aura analysé les différentes contributions aux orientations que nous souhaitons pour notre ville.

Le second élément est relatif à l'organisation de ce débat.

Ce débat sera retranscrit dans la délibération, et pour en faciliter l'exercice, je vous demanderais de bien vouloir, avant chaque prise de parole, de décliner votre nom, c'est ainsi que le demande la procédure.

Ma représentation générale étant maintenant terminée, je laisse évidemment place au débat.

Mme Yannick LE QUENTREC : J'ai travaillé sur les 4 axes que vous nous avez proposé dans le document du PADD et je vais vous faire part de mes remarques sur plusieurs des axes de ce PADD.

Sur l'axe 1, si à Cahors à Gauche on peut partager l'objectif que vous mentionnez d'attirer des jeunes ménages et des familles avec enfants dans les quartiers en rendant la Ville plus attractive, je commence par m'interroger sur la portée de cet engagement puisque dans le quartier de Sainte Valérie, c'est exactement l'inverse que vous avez fait en fermant l'école Henri Thamier.

D'autre part, qui dit jeunes ménages dit besoin d'augmenter la capacité d'accueil des services de la petite enfance, qui sont largement aujourd'hui insuffisants.

Le document reste silencieux sur ce point, je sais que ce sont des orientations mais ce serait bien d'avancer un peu, à Cahors à Gauche, nous préconisons la création, en concertation avec les parents d'une structure multi accueil, crèche, halte garderie qui donne aux couples la possibilité d'articuler leur vie professionnelle avec leur vie familiale, ce qui est bon au passage pour l'égalité entre les femmes et les hommes. En suivant, vous déclarez vouloir

poursuivre les efforts sur le logement social, mais qu'entendez-vous par là ? Il sera intéressant d'avoir peut-être pas aujourd'hui mais par la suite des précisions chiffrées, compte tenu du besoin réel dans ce domaine pour les jeunes mais aussi pour les plus anciens qui habitent dans des logements inadaptés notamment dans le Centre Ancien. Je pense à des expériences intéressantes qui ont été faites pour les personnes de résidences pour personnes âgées autonomes comme par exemple les Béguinages en Belgique ou en France les Babayagas en Seine Saint Denis. Par ailleurs, je voudrais vous dire que nous ne pouvons qu'adhérer à l'objectif de requalification de l'habitat social, mais par contre, nous souhaitons que cette requalification s'associe à un gros effort en terme d'économie énergétique et tout aussi important à une politique de loyer modéré. Parce que les requalifications de l'habitat social peuvent aussi s'associer à une hausse de loyer beaucoup trop importante pour les revenus modestes. Quant à l'effort d'équipement de loisirs et de tourisme, je pense qu'il faut d'abord améliorer l'existant et par exemple baisser les tarifs de la piscine qui sont trop importants pour les familles à bas revenus, et plutôt que d'implanter un multiplexe cinématographique il nous paraît préférable de conforter les petites salles de cinémas et les associations culturelles locales qui contribuent activement à l'effort d'éducation populaire. Enfin dans un souci de diversifications des équipements et des pratiques sportives, on pourrait envisager, je vous suggère, une plaine de jeux intergénérationnelle ; je pense aussi que l'implantation d'un mur d'escalade à usage gratuit serait une réalisation fort judicieuse et si vous la mettez en œuvre je vous approuverais complètement.

Sur l'axe 2 qui concerne « Cahors, ville dynamique et structurée » comme vous l'intitulez, nous nous considérons que le tout tourisme ce n'est pas la panacée et qu'il est plus intéressant à nos yeux de développer des stratégies de complémentarité et de favoriser la diversification des activités économiques en développant bien plus qu'actuellement notre réseau d'artisans, j'ai entendu qu'effectivement l'opération façade c'était important mais peut-être faut-il aller plus loin même sans doute, donc en confortant aussi les TPE du bâtiment en dynamisant la filière bois et les énergies renouvelables et en soutenant les petits commerces de proximité plus créateurs d'emplois stables que les grandes enseignes. Par ailleurs, vous parlez aussi d'organiser les interconnexions des transports et on ne peut que vous suivre sur cette question là, mais je pense qu'il faut aussi veiller à la qualité de ces transports et je voudrais vous signaler quand même quelque chose puisque j'ai été saisie de cela, notamment au niveau du bus évidence, je voudrais attirer votre attention sur la ligne 2 qui passe à la Croix de Fer à 7h39 le matin pour aller en centre ville et qui s'avère être un bus bondé, où les gens s'entassent au prix de beaucoup d'inconfort.

Sur l'axe 3 « Cahors ville accessible et connectée » qui perle effectivement d'améliorer la desserte de Cahors Toulouse, là je vous avoue que ça me paraît un vœux pieux, en tout cas, si la collectivité ne se mobilise pas d'avantage face aux orientations de la SNCF en 2017 et dans de telles politiques publiques 2017 c'est déjà demain, donc si on n'anticipe pas ce qui va se passer je pense que là peut être on ratera un rendez-vous de l'histoire, car si le POLT (Paris, Orléans, Limoges, Toulouse) s'arrête à Brive adieux les ambitions de développement, et Cahors ville, Préfecture du Lot, sera condamnée à l'enclavement. Je constate que notre projet de « Cahors à Gauche » d'une gare multimodale en lien avec la réouverture de la ligne « Cahors Capdenac » garde ici toute sa cohérence. Enfin pour les usagers du train dont je suis, je vous avoue que ce n'est pas simplement une perception, les reculs nous paraissent beaucoup plus nombreux que les avancées.

Baisse des cadencements, fermetures des guichets, suppression des accueils en gare et cerise sur le gâteau, suppression en cours de la possibilité de garer son véhicule derrière le bâtiment d'Action Sociale des Chemineaux, il y avait une tolérance. Pour travailler à Toulouse, désormais, il faudrait payer 8 € par jour de parking payant. Je voudrais vous signaler que Cahors est la seule ville de Midi Pyrénées à ne pas avoir un parking gratuit à proximité de sa gare ; ça ce n'est pas possible de le considérer comme un progrès.

En conclusion, il y a dans ce document des objectifs que nous partageons, je l'ai dit, mais également des contradictions entre d'une part les intentions qui sont affichées et puis les axes qui sont plus ou moins indiqués ou qui sont posés ou encore des flous sur la mise en œuvre. Vous savez ce que l'on dit « quand il y a flou... » c'est pas moi qui le dit ça. Il y a aussi des absences qui interrogent ; comment parler de PADD sans prononcer le mot de service public et de transition énergétique. Il y a enfin un quartier oublié, qui n'apparaît jamais dans les tableaux qui nous ont été fournis, contrairement aux autres, c'est celui de Sainte Valérie, ce qui ne me paraît pas aller dans le sens de la cohésion sociale et de la solidarité. Voilà pour notre contribution au débat.

**Madame Isabelle EYMES :** Je voudrais vous livrer les réflexions que « Cahors l'Humain d'Abord » a mené collectivement à partir de ce document et que nous souhaitons verser au débat de ce soir concernant les orientations générales du PADD. Elles concernent la démarche, la forme et le fond du document proposé et rejoignent les observations que j'ai pu formuler en commission. Mais en préalable, je tiens à saluer le travail de qualité qui a été effectué par les services, au vu de la complexité de la tâche, parce que c'est un gros boulot. Sur la démarche, le processus est conforme à la loi, mais nous on s'est demandé si en allant un petit peu plus loin, le document qui nous est présenté ce soir aurait été de la même teneur. La loi de programmation pour la Ville et à la cohésion urbaine prévoit de franchir une étape supplémentaire avec l'instauration d'une co-construction de la politique de la Ville s'appuyant sur la mise en place de conseils citoyens. La municipalité ne s'est pas dotée de tels outils nous le regrettons, donc ce PADD est principalement le fruit de la réflexion de quelques uns, élus et techniciens, et peut-être l'expertise populaire aurait pu être requise dans le cadre donc de son élaboration, et non pas seulement dans le cadre de la consultation qui viendra après, puisque l'on sait que de tels documents sont difficilement amendables par la suite. Sur la forme, parce qu'on ne sépare pas un message de sa présentation, moi j'ai appris ça, donc comme vous l'avez dit le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un document politique. Il doit donc asseoir les objectifs et les projets de la collectivité de manière forte. Ce volontarisme devrait transparaître dans la rédaction et le choix des termes utilisés. Or, l'emploi des verbes dits d'intention tout le long du document « favoriser », « garantir » et non d'action comme « interdire », « obliger », à notre avis floute le contenu du texte. En l'occurrence, on sent bien qu'il s'agit là peut être de laisser des portes ouvertes pour des réajustements éventuels, ça peut paraître effectivement prudent mais ça ne donne pas une idée claire et arrêtée du projet politique porté pour la Ville. Un exemple, veut-on maintenir les exploitations agricoles, comme il est écrit, ou veut-on interdire toute urbanisation sur terrains agricoles ? En vous disant ça je pense aux plaines maraîchères de Labéraudie et de Cabessut. Donc toujours sur la forme, le choix a été fait d'un découpage en 4 axes, ce qui à notre avis permet difficilement d'en avoir une vision globale et surtout de saisir les interactions entre les différents domaines ; l'habitat, la mobilité, la consommation de l'espace, développement, voilà ce n'est pas simple de s'y retrouver. Ensuite, c'est avec un petit sourire que je vous le dis, mais cette Ville magique titrée à chaque axe Cahors ville ceci, Cahors ville cela, à notre avis n'est pas la façon la plus dynamique de traduire une volonté politique. Dans la rédaction de leur PADD, d'autres collectivités, ont préféré avoir une approche par enjeux. Elles ont listé et affiché les enjeux qu'elles voulaient relever, par exemple mettre en valeur un cadre de vie de qualité pour tous, contribuer au développement économique ou encore affirmer un projet urbain cohérent et à partir de là se sont déclinées les actions nécessaires à inscrire dans le PADD. Nous aurions préféré cette approche par enjeux.

Sur le fond, le contenu du document est riche d'intentions, renouvellement urbain du Centre Ancien, optimisation de l'espace lié à l'habitat, reconquête des espaces agricoles, accessibilité des quartiers, mixité fonctionnelle, autant de points importants à mettre en avant. Mais il nous semble pour notre part que nous pouvons aller plus loin ; car il s'agit de se projeter sur les 10 années ou 20 années à venir et de modifier la trajectoire existante.

Sur l'axe 1 est-ce que accueillir des habitants supplémentaires va vraiment concourir à une plus grande dynamique de la ville ? Pourquoi accueillir des habitants supplémentaires ? Que faisons-nous pour engager une politique innovante en direction des seniors ? Est-ce qu'on requalifie l'habitat social pour attirer les jeunes ménages ou pour vivre mieux ? Privilégier la reconstruction de la Ville sur la Ville oui, mais en intégrant la transition énergétique et le vivre ensemble au travers de jardins partagés ou encore de la végétalisation de la Ville, qui prépare la Ville aux évolutions climatiques et à la raréfaction des ressources.

Axe 2 : Entre le centre ville et la périphérie il y a-t-il complémentarité ou concurrence ? En matière de commerces. Quelles conséquences sur l'offre commerciale en centre ville ? Quelle politique commerciale ? A notre avis, il faudrait aller plus loin et affirmer consommation zéro de terres agricoles de tout le mandat.

Axe 3 : Pole multimodal oui, avec développement des transports collectif oui, mais pour quel projet de ville ? Quel impact de la voiture ? Face à toutes les nuisances engendrées ne faut-il pas réfléchir à réduire sa place dans la ville ? Quid d'un éventuel hyper centre piétonnier ? Nous notons sur l'axe 3 pour notre part une incohérence majeure qui est celle de la réappropriation de la voie ferrée Cahors/Capdenac en voie verte, j'en ai parlé en commission, réhabiliter le centre ville ne peut pas être détaché d'un schéma de transport qui réduit la voiture en amont et développe les transports collectifs et justement le ferroviaire, donc cette voie peut être raccordée à la gare et servir en transversale tous les quartiers nord de Cahors.

Axe 4 : Préserver les continuités écologiques du territoire, oui, mais qu'en est-il de la trame verte et bleu de la commune qui doit s'intégrer dans celle du SCOTT ? Elle n'apparaît pas en tant que telle dans le document. Qu'en est-il aussi des berges du Lot ? il ne s'en est pas parlé. Ne devons nous pas également intégrer à ce document la question des énergies renouvelables et en fixer le cadre afin de ne pas reproduire la triste affaire de la ferme voltaïque de la côte de Nouret ?

Autant d'interrogation, mais en conclusion nous avons trouvé dans ce PADD bien des éléments intéressants et nous pensons que nous devons être beaucoup plus ambitieux pour notre cité. Il s'agit de préfigurer la Ville de demain et pour nous Cahors doit jouer son rôle de ville centre et doit être le moteur du développement durable dans sa zone d'influence. Promotion de la personne, développement économique et respect de l'écologie sont les conditions intrinsèques d'un projet urbain durable. Pour nous le développement de la qualité environnementale et les enjeux écologiques doivent être davantage pris en compte dans ce PADD.

C'est aussi une occasion de rappeler au passage que se tiendra à Paris l'année prochaine un sommet décisif pour les négociations internationales sur le climat, Cahors pourrait ainsi montrer à travers son PADD son implication dans cette cause en participant aussi à l'organisation d'un alterbati bas en relançant la mobilisation citoyenne.

**Monsieur Michel SIMON :** Dans les 2 interventions j'ai essayé de noter, mais l'enregistrement nous permettra de bien retranscrire les questionnements et les propositions. Juste deux mots sur 2 éléments particuliers et pour vous rassurer, du moins si je peux vous rassurer dès cet instant.

La transition énergétique est un élément essentiel. Nous n'avons pas attendu que le Président de la République lance la commission sur l'environnement pour parler de transition énergétique à Cahors. Je rappelle mes propos de tout à l'heure.

Dès 2008 nous avons engagé des démarches sur l'agenda 21 et pas seulement sur le papier mais au profit d'actions concrètes en cette matière. Ce sont des domaines qui évoluent au rythme de la société et ce sont des démarches qui ont été engagées depuis longtemps sans attendre que certaines modes ne s'installent.

2<sup>ème</sup> élément qui me tient particulièrement à cœur, c'est la production de logements sociaux. Les 3 grues qui sont sur Cahors à l'heure actuelle, participent de cette production de logements. Plus de 100 logements sont en construction à l'heure actuelle. C'est fini la période des défiscalisés à Cahors. Il s'agit de logements adaptés aux habitants de la ville qui sont en construction. Evidemment, on ne va pas seulement construire du logement social parce qu'il faut assurer ce que l'on appelle souvent de manière un peu pompeuse, la mixité sociale, mais il est vrai que cette mixité est essentielle pour la vie de la cité. Je rappelle qu'à plusieurs reprises et j'aurai l'occasion d'y revenir, je vous ai bien informé de l'évolution de ce centre ancien, ce que nous faisons dans la concertation. Effectivement Madame EYMES, les conseils citoyens sont liés ou du moins l'appellation est liée à la nouvelle politique de la Ville. La ville de Cahors va pouvoir bénéficier de cet apport sur le quartier de Terre Rouge. Nous avons eu cette après midi avec M. le Préfet, le 1<sup>er</sup> comité stratégique de la politique de la Ville. Nous avons d'ailleurs décliné ce mode de concertation par anticipation sur le centre ancien et nous aurons donc 2 conseils citoyens tant sur le Centre Ancien de Cahors que sur le Quartier de Terre Rouge. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, nous avons déjà une participation à des appels à projets pour définir les contours de ces missions. Vous voyez ce sont des actions concrètes. Alors effectivement peut-être dans la rédaction et c'est tout l'intérêt de ces débats, des remarques et du travail qui se poursuivra en commission, y-a-t-il des évolutions à effectuer en matière d'écriture. Je vous entends et vous écoute à ce sujet. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter au cours de différentes réunions. Nous en reparlerons avec les personnes publiques associées et c'est à l'issue de ces étapes que nous mettrons en écriture le PADD définitif. C'est tout l'intérêt de la démarche proposée que de l'avoir privilégié en deux phases afin de pouvoir recueillir vos remarques préalables, amender si cela s'avère nécessaire et utile et ensuite de vous proposer un document définitif d'ici la fin de l'année.

**Monsieur le Maire :** Le PADD est un document politique qui renvoie aux échanges qu'on a pu avoir au cours de la campagne électorale. Je ne reviendrai pas sur les détails ou sur notre projet politique dans son ensemble mais sur quelques éléments qui permettent de le qualifier ; quelques axes prioritaires que traduisent aussi ce PADD.

Le premier concerne l'attractivité de ce territoire et effectivement la capacité d'accueillir de nouveaux habitants. Si nous sommes ambitieux, nous devons avoir cette capacité et cette volonté d'accueillir de nouveaux habitants et surtout de la population active. C'est essentiel parce que si on observe les tendances actuelles et si on ne les corrige pas, nous aurons un vieillissement extrêmement important de la population. Il ne s'agit pas de renoncer à accueillir des anciens sur ce territoire mais simplement de constater la nécessité d'intervenir contre l'affaiblissement de la population active et le risque de déséquilibre qu'il génère. Nous devons essentiellement nous battre pour relancer l'activité économique sur ce territoire.

Et ce n'est pas de procéder à du tout tourisme. C'est toute l'activité économique qui est concernée. Ce sont les efforts que nous avons mené à Cahors Sud et que nous continuons à mener pour attirer les entreprises et leurs permettre de s'installer avec du foncier viabilisé. C'est l'effort en matière de tourisme qu'il ne faut pas abandonner aujourd'hui dans la mesure où il s'agit d'un des secteurs économiques qui résiste le mieux et qui progresse même. Nous avons d'ailleurs eu cet été une progression de la fréquentation de l'office de tourisme et ce n'est pas le cas partout. Ce sont des devises extérieures qui viennent directement sur ce territoire. C'est l'agriculture avec le soutien important que nous accordons au vin de Cahors ; Les exploitations viticoles constituent aujourd'hui des exploitations qui peuvent porter de l'espoir pour l'avenir. C'est tout l'effort que nous avons fait au Grand Cahors avec la légumerie centralisée.

Elle contribuera à favoriser l'installation à terme de nouveaux agriculteurs sur ce territoire, notamment des maraîchers. Ce PADD traduit aussi la volonté d'ouvrir de nouveaux espaces à l'activité agricole. Je rappelle qu'il y aura davantage de zones agricoles dans le PLU qu'il n'y en avait dans le Plan d'Occupation des Sols (POS).

C'est enfin la nécessité de produire des équipements structurants. Des équipements qui qualifient cette ville, une ville moyenne, une ville qui s'inscrit sur l'échiquier régional, au même titre que peuvent s'inscrire Auch, Montauban, Albi. Pour cela, il faut des équipements structurants. Le complexe aquatique d'hiver est un succès formidable. Les Cadurciens m'en parlent, ils y vont. Il génère une attractivité incontestable pour ce territoire.

Demain, le cinéma multiplexe de centre-ville y contribuera de la même façon parce qu'il obéit aux mêmes règles et doit apporter un supplément d'attractivité. Quant aux petits cinémas qui existent aujourd'hui, il n'est pas question de remettre en cause leurs programmations, la force associative qui les entourent ou leur côté art et essai. Mais incontestablement nos cinémas ont besoin de se rénover et ils en ont tous deux conscience de cette nécessité. Nous allons les accompagner dans cette démarche. C'est au résultat de ces étapes que nous pourrons refaire venir de la population active sur ce territoire et c'est essentiel. Premier élément donc, l'attractivité économique et l'attractivité démographique de notre ville afin de s'inscrire durablement sur l'échiquier régional.

2<sup>ème</sup> enjeu, la volonté de reconstruire la Ville sur la Ville. Depuis plusieurs décennies, le développement des villes s'est toujours constitué dans le péri urbain et la plupart du temps sans aucun contrôle. Cela se poursuit encore, à Toulouse par exemple. Des communes de 300 habitants, en périphérie de Toulouse, ont en quelques années multiplié leurs populations par 5 ou 6 alors qu'elles n'ont pas les équipements adaptés pour accueillir autant de nouveaux habitants. Aujourd'hui nos villes moyennes disposent d'équipements culturels et sportifs qui peuvent leur permettre d'accueillir de nouvelles populations. C'est dans cette voie, celle de l'équipement de notre ville que l'on s'inscrit. Cela signifie qu'il y aura une politique du logement adaptée qui passera avant tout par la reconquête du centre ancien. Nous en avons parlé mais elle est essentielle. Avec une offre de logements mixtes, qui permettra à tous de trouver des conditions adaptées en matière de logements. Reconstruire la ville sur la ville ce n'est pas la tendance des 20 et 30 dernières années mais compte tenu des contraintes énergétiques, j'ai le sentiment que c'est l'avenir de notre territoire qui se joue et nous nous y engageons résolument.

Il y a également la question des services. Je crois qu'en matière de petite enfance, nous avons des projets dans le programme de mandat bien que l'offre soit satisfaisante. Tout à l'heure nous avons voté la rénovation de la dernière crèche, les autres ayant toutes été rénovées. Nous pouvons être fiers, au contraire de ce que j'entends parfois, des offres de petite enfance que nous avons par rapport à d'autres villes, qu'il s'agisse du nombre de crèche ou d'assistantes maternelles. C'est au contraire un élément d'attractivité.

Il y a toute la politique en matière de santé qui est menée et qui s'appuiera demain sur un centre hospitalier fort travaillant avec son territoire. C'est tout le sens de ce que nous menons avec le territoire et notamment avec le centre hospitalier de Gourdon.

En matière de transport, il s'agit de s'adapter aux nouveaux besoins. Je rappelle qu'en matière de bus urbains évidence, nous avons augmenté les fréquences, augmenté l'offre et fait un effort significatif grâce à tarification extrêmement incitative à hauteur de 1€/mois.

J'entends souvent et je crains souvent que dans vos propos il y ait la volonté de rester sur des acquis et de conserver ce qui existait. Lorsqu'on se bat pour remettre en service la ligne Cahors/Capdenac, très clairement je crois qu'on est hors sujet. Je vous le dis très clairement.

A moins que vous veniez me prouver le contraire et de me signifier qui est en capacité, dans les 50 ans à venir, de remettre en place un transport de fret ou de voyageurs sur cette ligne. Je crois qu'on se trompe d'enjeux. De la même façon qu'on a raison de se battre en faveur de la ligne POLT, et c'est ce que l'on fait, n'oubliez pas que les choses évoluent.

Lorsque je me suis battu et je continuerai à me battre, en faveur de la ligne LGV Poitiers/Limoges, vous ne m'avez pas suivi. Or, aujourd'hui que va-t-il se passer ? Une grande partie de la population observe le confort mais elle regarde aussi la rapidité avec

M

laquelle elle peut rejoindre Paris. Ce qui se passera dans les années à venir c'est que beaucoup iront chercher le train en Gare de Bressols pour pouvoir rejoindre Paris. C'est une erreur parce qu'effectivement, il était tout naturel pour aller à Paris de passer directement par le nord plutôt que de rejoindre Montauban puis Bordeaux en direction de Paris. Mais c'est certainement ce qui va se passer parce que la durée de transport sera raccourcie. Si vous étiez battus avec nous en faveur de la ligne Poitiers/Limoges, aujourd'hui tout le monde continuerait à passer par le nord. Je vous mets en garde sur cet aspect-là. Oui je serai avec vous pour défendre le service et pour défendre la ligne POLT, mais ne nous trompons pas d'enjeux les choses évoluent. Les relations avec la métropole toulousaine sont aussi importantes aujourd'hui qu'avec Paris. La ville de Toulouse gagne 20 000 habitants par an et donc la question de la connexion avec la ville de Toulouse est tout aussi importante qu'avec la Capitale. Je tiens à le dire, nous nous battons autant que nécessaire mais nous nous adapterons aussi aux évolutions du transport. L'important de travailler les connexions et de bien penser les enjeux. Quant à la participation citoyenne, elle aura lieu, elle a déjà eu lieu. Je regrette simplement que la population ait quelques difficultés à saisir les enjeux de l'urbanisme. Incontestablement, c'est difficile on ne peut pas dire le contraire. Je continue à aller sur chaque projet à la rencontre des citoyens. Nous étions encore récemment, dans le quartier de Cabessut pour discuter du réaménagement de l'avenue Henri Martin et de la place de La Croix. Nous mettrons en place un conseil citoyen à Terre Rouge dans le cadre de la politique de la Ville. C'est prévu par la loi. Nous aurons aussi un conseil citoyen dans le centre ancien. C'est quand même avant tout en étant concret, en favorisant la rencontre sur des questions relevant du quotidien, que vous pouvez tisser le lien avec les habitants et ensuite les sensibiliser à un projet politique plus global. Ce qui est inscrit dans ce PADD, qui parfois peu apparaître quelque peu hermétique, dont on a aussi parfois le sentiment qu'il pourrait être partagé par tous, c'est une ambition et une stratégie sur lesquelles nous pouvons nous retrouver.

L'objectif, accélérer la relance de cette ville, poursuivre tout le travail qui a été effectué, inscrire la ville sur cet échiquier régional. Cela me paraît indispensable et je suis certain que nous nous mobiliserons pour poursuivre l'ambition que nous avons en faveur de ce territoire.

Le débat est terminé.

En conclusion, M. le Maire indique que les prochaines étapes de l'élaboration du PLU sont les suivantes :

- Présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées (PPA)
- Concertation de la population au travers d'ateliers thématiques
- Bilan des ateliers thématiques avec la population et ajustements du PADD
- Elaboration du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Arrêt du projet par le Conseil municipal, fin de la concertation avec la population puis consultation des PPA
- Enquête publique
- Approbation du PLU en Conseil municipal.

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains dite SRU ;

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et l'Habitat, dite UH ;

Vu la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite Grenelle 1 ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2 ;

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dit ALUR

Vu la délibération du 18 avril 2014 prescrivant la révision du POS et l'élaboration du PLU  
Vu l'avis de la commission « Grands projets - Urbanisme – Aménagement urbain – Reconquête du secteur sauvegardé – Commerce de centre-ville – Ville numérique » ;

CONSIDERANT le PADD présenté en annexe ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal est appelé à débattre des orientations générales du PLU ;

CONSIDERANT l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT les débats qui ont eu lieu en séance ;

PREND ACTE :

- De la tenue du débat portant sur les grandes orientations du PADD, conformément aux dispositions de l'article L123-9 du code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal prend acte du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **23. Convention de partenariat avec le SYDED pour l'amélioration du tri sélectif et la gestion des déchets**

#### **Cathy BONNET :**

En 2008 la ville de Cahors s'est engagée dans une démarche Agenda 21, Michel SIMON vous l'a rappelé tout à l'heure, suivie par Pradines et le Grand Cahors.

Ensemble, les trois collectivités ont défini un plan d'action et chacune avec un plan spécifique et complémentaire aux deux autres. Le plus gros succès de cette démarche a été et est, l'implication des personnels des trois collectivités ; donc une des actions de l'agenda 21 consiste à améliorer le tri des déchets afin de diminuer le volume des ordures ménagères. C'est dans cet objectif que le SYDED accompagne progressivement tous les services de la collectivité afin d'améliorer le tri dans les bureaux et les lieux recevant du public.

Un diagnostic a été réalisé, une restitution est faite, une sensibilisation auprès du personnel également. Des équipements supplémentaires (conteneurs, poubelles...) ont été mis en place avec, si nécessaire, une signalétique adaptée.

Le site des ateliers municipaux sera le premier concerné par cette collaboration avec le SYDED visant à développer les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets. Cette démarche sera ensuite étendue aux autres services municipaux.

Aussi, il convient de formaliser ce partenariat avec le SYDED par convention.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération pour l'amélioration du tri sélectif et la gestion des déchets entre la Ville et le SYDED pour les différents sites concernés.

**Adopté à l'unanimité.**

## **EAU/ASSAINISSEMENT**

M

## **24. Opération collective de lutte contre la pollution toxique et diffuse issue des petites et moyennes entreprises installées sur le territoire communal – action du 10<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.**

### **Henri COLIN :**

Dans le cadre de son 10<sup>e</sup> programme d'intervention 2013-2018, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a prévu de reconduire un dispositif d'aides financières destiné à lutter contre la pollution dispersée issue des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat.

Pour mener à bien cette politique une collaboration au niveau des entreprises cadurciennes sera engagée avec le CNPA (Conseil National des Professionnels de l'Automobile) ; la CMA du Lot (Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot), la CCI du Lot (Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot) et la Commune de Cahors, gestionnaire du système d'assainissement collectif.

Les actions à réaliser consistent principalement à :

- Informer les entreprises de la réglementation en vigueur sur les rejets autorisés ;
- Etablir un diagnostic pour les entreprises ciblées : état des lieux et préconisations sur la gestion des rejets et déchets dangereux ;
- Aider les entreprises à solliciter les aides à l'investissement de l'Agence de l'Eau pouvant aller jusqu'à 60 % pour la fourniture et la pose d'équipements tels que des bacs à graisse, séparateurs à hydrocarbures...

La collaboration de la ville de Cahors consiste à passer des conventions et à autoriser les déversements des eaux issues de l'activité des entreprises dans le réseau collectif. Elle n'a aucun impact propre d'ordre financier.

Une convention constitutive de la collaboration entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les divers intervenants cités ci-dessus et la Commune de Cahors gestionnaire du système d'assainissement doit être signée.

Elle définit les modalités de fonctionnement et de participation des divers co-signataires.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de collaboration à la réduction de la pollution dispersée toxique et organique issue des activités des petites et moyennes entreprises, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

## **MARCHES PUBLICS**

### **25. Création d'un groupement de commandes : « Fourniture de produits et matériels d'entretien divers »**

#### **Michel SIMON :**

Comme nous le faisons maintenant de manière régulière pour un double souci de maîtrise des deniers publics mais également, de meilleures organisations de la commande publique,

je vous propose la constitution et la création d'un groupement de commandes sur des fournitures de produits et matériels d'entretien divers. Ce groupement réunira outre la ville de Cahors la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Cahors (CIAS). C'est la Communauté d'agglomération qui en sera le coordonnateur et ces groupements de commande géreront donc des marchés à bons à commandes qui seront allotés suivant les cinq lots indiqués dans la délibération.

- Lot 1 : Produits d'entretien
- Lot 2 : Produits consommables d'entretien
- Lot 3 : Outillages entretien
- Lot 4 : Hygiène Cuisine
- Lot 5 : Produits de maintenance industrielle

Ce marché à bons de commandes, est passé pour une durée de 1 an et pourra être reconduit 3 fois, expressément sans que sa durée totale n'excède 48 mois.

**Les montants minimum et maximum par lot sont de :**

- Lot 1 : Produits d'entretien : montant mini 12350 € HT ; montant maxi 42500 € HT
- Lot 2 : Produits consommables d'entretien : montant mini : 21500 € HT ; montant maxi 87000 € HT
- Lot 3 : Outillages entretien : montant mini 5600 € HT ; montant maxi 23600 € HT
- Lot 4 : Hygiène Cuisine : montant mini 10800 € HT ; montant maxi 36000 € HT
- Lot 5 : Produits de maintenance industrielle : montant mini 9500 € HT ; montant maxi 40800 € HT

L'attribution se fera par lots séparés.

Les délibérations antérieures relatives à la constitution d'un groupement de commande relative à la fourniture de produits et matériels d'entretien doivent par conséquent être abrogées.

En conséquence, j'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver la constitution d'un nouveau groupement de commande entre la ville de Cahors, le Grand Cahors et le CIAS de Cahors pour l'achat de produits d'entretien ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure et à signer la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de produits d'entretien et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention ;
- d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offre ouvert conformément aux articles cités ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure et à signer tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de ces marchés, d'imputer les dépenses nécessaires aux budgets 2014 et suivants.

**Madame RIVIERE :**

Nous avons eu l'occasion d'en discuter lors du Conseil Communautaire. On avait émis une petite réserve en disant qu'effectivement, il serait souhaitable de tirer un premier bilan au bout d'une année d'expérience, à savoir, quel type de gain on a pu avoir ? Et également voir quel serait l'impact sur les marchés locaux.

**Monsieur Le Maire :**



Je vous avais répondu que c'était cohérent au Grand Cahors, donc je pense que c'est tout aussi cohérent à la Ville. Je charge mes services de faire cet inventaire très prochainement et d'être en capacité de vous donner des éléments, même si s'agissant des coûts c'est plus compliqué parce que c'est un peu théorique. Par contre, en matière de marchés locaux, c'est quelque chose à laquelle on peut apporter une réponse.

**Isabelle EYMES :**

J'avais une question parce que la réglementation permet que soient insérées dans les marchés publics des clauses à caractère environnemental et donc, par le regroupement opéré de toute cette collectivité je pense que nous prenons quand même du poids et que peut-être nous sommes en capacité d'exercer un levier efficace en faveur du Développement Durable. Donc, j'aurais voulu savoir si les enjeux environnementaux sont intégrés dans les achats de groupements de commandes ?

**Michel SIMON :**

Oui ils le sont déjà depuis de nombreuses années et sachez qu'avec le Directeur de la Commande Publique, nous travaillons pour affiner justement cet élément là ; c'était une promesse de campagne que nous avons faite et nous sommes au travail ; nous devons avoir une réunion hier après-midi qui a été décalée mais nous sommes en train de travailler pour avoir une intervention structurée début d'année prochaine sur ces critères environnementaux ainsi que pour la gestion des offres anormalement basses. Mais les critères existent déjà depuis de nombreuses années sur plusieurs consultations et appels d'offres.

**Adopté à l'unanimité.**

**26. Convention de groupement de commandes Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et les Communes d'Arcambal, Cabrerets, Cahors, Crayssac, Douelle, Espère, Lamagdelaine, Lherm, Montgesty, Nuzéjols, Pradines, Vers, Cours – Formation aux risques électriques**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Il s'agit de délibérations successives concernant des conventions de groupements de commandes ; la première concerne la communauté d'agglomération du Grand Cahors et les Communes d'Arcambal, Cabrerets, Cahors, Crayssac, Douelle, Espère, Lamagdelaine, Lherm, Montgesty, Nuzéjols, Pradines, Vers, Cours. Il s'agit d'une formation aux risques électriques.

Afin de pouvoir organiser pour l'année 2014, une formation obligatoire intitulée « formation aux risques électriques », pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et les Communes membres, il convient d'établir une convention de groupements de commandes entre le Grand Cahors et les treize Communes citées ci-dessus.

Pour l'année 2014 cette formation aux risques électriques concernerait 33 agents et le montant serait établi par journée de formation et par agent.

Le tableau qui est indiqué ensuite fait part du détail avec une habilitation électrique et une durée de la formation, deux jours pour un BS initial, un jour pour un BS recyclage, et puis selon les niveaux déjà obtenus 1,5 jour de recyclage également.

| <b>Habilitation électrique</b> | <b>Durée de la formation</b> |
|--------------------------------|------------------------------|
| BS Initial                     | 2 jours                      |
| BS Recyclage                   | 1 jour                       |
| BR, B2V, BC Recyclage          | 1,5 jour                     |

Les objectifs de ce groupement, sa durée, ainsi que les obligations du Grand Cahors et des communes sont précisés dans la convention jointe en annexe. La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors sera le coordonnateur du groupement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver la convention de groupement de commandes relative à l'organisation au cours de l'année 2014, d'une formation aux risques électriques, pour les agents du Grand Cahors et des 13 communes citées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'une prestation de formation intitulée « formation aux risques électriques » et les éventuels avenants, ainsi que tous les actes afférents ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

**27. Convention de groupement de commandes Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, la Commune de Cahors, la Commune de Cabrerets, La Commune de Cours, la Commune de Crayssac, la Commune de Douelle, la Commune de Lherm, la Commune de Montgesty, la Commune de Nuzéjols, la Commune de Pradines, la Commune de St Cirq Lapopie, la Commune de St Médard, la Commune de Vers, Le Montat – Formation CACES**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Délibération de même teneur puisqu'il s'agit d'une convention de groupements de commandes entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, la Commune de Cahors, la Commune de Cabrerets, Cours, Crayssac, Douelle, Lherm, Montgesty, Nuzéjols, Pradines, St Cirq Lapopie, St Médard, Vers, le Montat.

Il s'agit d'une formation obligatoire intitulée « Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité » (CACES). Pour conduire des engins en sécurité il faut un certificat d'aptitudes et là il concerne les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors (CAGC) et de certaines de ses communes membres. De la même façon que tout à l'heure, il s'agit d'établir une convention de groupement de commandes entre le Grand Cahors et les 13 communes citées ci-dessus.

**Pour l'année 2014, cette formation concernerait 90 agents :**

|                      | <b>Nombre de CACES</b> |
|----------------------|------------------------|
| Grand Cahors         | <b>14</b>              |
| Ville de Cahors      | <b>31</b>              |
| Commune de Cabrerets | <b>2</b>               |
| Commune de Cours     | <b>1</b>               |
| Commune de Crayssac  | <b>2</b>               |
| Commune de Douelle   | <b>4</b>               |
| Commune de Lherm     | <b>1</b>               |
| Commune de Montgesty | <b>1</b>               |
| Commune de Nuzéjols  | <b>1</b>               |

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Commune de Pradines        | <b>17</b> |
| Commune de St Cirq Lapopie | <b>2</b>  |
| Commune de St Médard       | <b>10</b> |
| Commune de Vers            | <b>2</b>  |
| Commune Le Montat          | <b>2</b>  |

Les objectifs de ce groupement, sa durée, ainsi que les obligations du Grand Cahors et des communes membres du groupement sont précisés dans la convention jointe en annexe. La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors sera le coordonnateur du groupement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver la convention de groupement de commandes relative à l'organisation au cours de l'année 2014, d'une formation CACES, du Grand Cahors et des 13 communes citées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'une prestation de formation intitulé « Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité 2014 » et les éventuels avenants, ainsi que tous les actes afférents,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

## **VIE SCOLAIRE**

### **28. Validation du règlement intérieur des Accueils Périscolaires des écoles de la ville de Cahors**

**Martine LOOCK :**

La réforme d'aménagement des rythmes scolaires est appliquée depuis le 2 septembre 2014 dans toutes les écoles de la ville de Cahors. Au-delà de la modification du temps scolaire, la mise en œuvre de cette réforme s'appuie sur la mise en place d'un accueil éducatif de qualité et la professionnalisation des agents de la ville qui interviennent dans les écoles.

- en cohérence avec la mise en œuvre des 6 axes du PEDT intercommunal, validé par le Conseil municipal de Cahors le 18 avril 2014.
- en cohérence avec les objectifs du PEDT communal validé par le Conseil municipal le 10 juillet 2014.

Cette politique éducative communale est mise en œuvre, dans chaque école, à travers la gestion d'un accueil périscolaire en lien avec le temps scolaire : avant et après la classe et pendant la pause méridienne (temps de midi).

Sur ces temps, les enfants sont sous la responsabilité de la commune, ils sont encadrés par des agents communaux. A Cahors, plusieurs services sont aujourd'hui proposés aux familles qui constituent la notion « d'accueil périscolaire » :

- **la garderie** : les agents municipaux organisent et animent l'accueil des familles et des enfants le matin, le midi et le soir.
- Sur ces temps de garderie sont proposés :

- **la restauration** : un repas est servi aux enfants le midi, fourni par le service de restauration du Grand Cahors.
- **l'étude surveillée** : à partir du CP, les enfants sont encadrés par un adulte afin qu'ils puissent réviser leurs leçons,
- **les activités** : les animateurs, agents de la ville, proposent des activités adaptées à l'âge et aux besoins des enfants.

La qualité de la prise en charge des enfants et des familles repose sur le bon fonctionnement des services de l'Accueil Périscolaire. Un règlement intérieur est donc nécessaire pour réglementer ce fonctionnement et permettre à chaque usager d'être informé puis de respecter les règles de fonctionnement de ce service public au service du bien vivre ensemble et au bénéfice de tous.

C'est pourquoi je vous invite à valider ce projet de règlement intérieur des Accueils Périscolaires des écoles publiques de la Ville ci-annexé, résultat d'un travail de réflexion réalisé par la Commission « Aménagement de la Réforme des Rythmes Scolaires » et en concertation avec les agents de la vie scolaire.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver le règlement intérieur des Accueils Périscolaires des écoles publiques de la Ville,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le présent règlement intérieur.

**Brigitte RIVIERE :**

J'aimerais profiter du fait qu'on parle donc de ce règlement pour aborder le problème de l'aménagement du temps périscolaire ; c'est bien en terme d'activités de commencer à faire remonter un petit peu les premières impressions au terme de quatre semaines de classe. Alors peut-être une petite parenthèse ; déjà avant, on a eu l'occasion Monsieur MAFFRE et moi-même, de participer aux commissions techniques paritaires et on a pu largement mesurer la difficulté qu'il pouvait y avoir pour harmoniser le temps de travail de tous les agents donc ça, ça a été fait ; mais en ce qui concerne l'aménagement du temps périscolaire, j'aimerais que vous nous donniez quelques petites précisions en fonction des écoles, quelles sont les activités qui sont proposées aux enfants ? A combien d'enfants est ce que cela s'adresse ? On va dire que le plus souvent, ce qui remonte, c'est assez peu d'activités proposées et toujours pour un nombre assez faible d'enfants ce qui fait que les autres restent en cour de l'école. Donc pourriez-vous nous faire un petit point à ce niveau là en fonction des écoles ?

La deuxième chose également, j'aimerais savoir comment sont mises en place ces activités pédagogiques complémentaires qui remplacent l'aide personnalisée qui a été supprimée dans le cadre de la réforme ; il y avait à peu près 36 heures annuelles qui devaient être réparties et qui visaient effectivement, au soutien scolaire pour les enfants en difficultés, mais qui visaient aussi à accompagner tous les autres enfants dans le cadre d'un projet éducatif. C'est bien ça le problème, moi j'aimerais bien savoir quel est le lien entre les activités périscolaires et le projet éducatif de chaque école ?

**Martine LOOCK :**

Je vais donc commencer par la deuxième question puisqu'elle n'est pas de notre responsabilité à dire vrai. Ces 36 heures existent toujours et ce sont les enseignants qui l'organisent. Donc cela n'est pas de la responsabilité stricte de la Commune.

Par contre, sur l'aménagement des rythmes scolaires il faut bien voir, enfin du moins c'est ainsi que nous avons travaillé, c'est que cette réforme visait à re-répartir les temps d'apprentissage des enfants pour qu'ils soient plus favorables à ces apprentissages et donc,

favoriser la réussite de nos enfants qui est le but essentiel de l'école, et non pas de fournir des activités à toute force, à tous les enfants, à chaque jour et à chaque instant. Donc, cette nouvelle répartition des temps d'apprentissage visait à passer de 8 demi journées à 9 demi journées et ces 9 demi journées se répartissant en 5 matinées et 4 après-midi, les matinées étant plus favorables au temps d'apprentissage. Evidemment, la conséquence immédiate de ce rajout d'une demi journée, c'est que les enfants passent plus de temps à l'école et plus de temps dans le périscolaire parce que la réforme n'a pas eu pour effet, de modifier les journées de travail des parents qui sont forcément les mêmes.

Donc, notre idée n'a pas été de focaliser sur les activités mais d'améliorer ces temps de garderie et ce n'était pas exactement ce que les parents attendaient, ce n'était pas non plus exactement ce qui était le mieux pour les enfants. Donc, on a plutôt porté l'attention sur ces temps de garderie pour transformer ces temps de garderie ou du moins, les améliorer quantitativement en nombre en personnel encadrant ; les missions des agents, leurs emplois du temps, leurs plannings ont donc été modifiés afin qu'il y ait davantage de personnel présent à l'accueil du matin. Depuis 15 jours, nous faisons le tour des écoles systématiquement et cela remonte positivement. Les parents constatent que le matin il y a davantage de personnes pour accueillir les enfants et donc il peuvent les prendre en petits groupes et faire des activités ; c'est du personnel communal qui encadre ces activités alors ce ne sont pas des activités de type club Med, pour caricaturer, ce sont des temps calmes, des lectures, des temps de jeux où les adultes encadrent des petits groupes d'enfants. Ça c'est l'accueil du matin.

Ensuite, il y a l'accueil de midi et l'accueil du soir. Evidemment, la modification des missions des agents et ce report sur le matin, font que le soir, ils ne sont plus là pour assurer les garderies, donc sur ces temps du soir, ce sont des gens qui étaient déjà en activité dans les ALSH par exemple, qui ont des compétences en la matière, qui ont des BAFA, des diplômes petite enfance, donc ils sont parfaitement compétents et ils assurent l'encadrement des enfants le soir et à midi ; cette nouvelle organisation a permis de stabiliser ces agents qui interviennent à midi et le soir, ce sont les mêmes agents qui interviennent sur les mêmes écoles. Cela favorise la stabilité des équipes d'une part, qui peuvent donc du coup, développer ce travail en équipe mais aussi, la stabilité pour les enfants qui ont des personnes repères plus permanentes. Alors qu'avant souvent, ils avaient une personne le matin pour la garderie, une autre à midi pour la cantine, une autre le soir, des personnes qui faisaient à la fois de la garderie et du ménage, ce qui n'était pas favorable à la professionnalisation des équipes. Donc, c'est cela qu'on a cherché à travailler. L'amélioration de l'encadrement, la professionnalisation des équipes.

A cela, s'est greffé un certain nombre d'activités. Activités par les intervenants extérieurs qui ont été sélectionnés par rapport à leurs capacités, à leur expérience précédente parce qu'on avait déjà travaillé avec eux au sein des écoles et ces activités ont été proposées par niveau de classe et par cycles. Juste un exemple : pour les CP, il est proposé une activité « découvrir les sciences » qui est faite par l'association Carrefour des Sciences et des Arts qui est largement reconnue sur la Ville pour ses activités à l'égard des enfants et dans la vulgarisation des matières scientifiques.

Donc, tous les CP de la Ville de Cahors auront dans l'année sur un cycle cette activité découvrir les sciences. Un cycle, c'est la période entre deux vacances, il y a donc 5 cycles sur l'année scolaire et il est vrai que les CP, au hasard de Bellevue, s'ils ont eu cette activité sur le premier cycle de l'année, n'auront plus ces activités extérieures après ; ensuite, ils auront ce qui se fait au quotidien, c'est-à-dire ces animateurs qui font des activités au quotidien dans les écoles.

Alors c'est vrai, ce planning a été établi, cela a demandé un énorme travail, vous le savez puisque vous êtes en commission, et le but aussi c'est d'établir un planning, un espèce de

calendrier, une trame et lorsque cette trame sera bien rodée, que tout le monde aura bien pris ses marques, il y aura effectivement une place pour que d'autres associations d'éducation populaire par exemple, on a déjà certaines propositions qui nous ont été faites, mais on a souhaité mettre en place un schéma bien rodé avant d'introduire des activités nouvelles qui pourront effectivement, être introduites après, mais dans un deuxième temps ; introduire tout en même temps n'aurait pas été possible et n'aurait pas conduit à un résultat satisfaisant. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

**Brigitte RIVIERE :**

Oui vous avez répondu à ma question mais cela dit, je n'ai pas le sentiment d'avoir l'optimisation d'une garderie, d'avoir vraiment des activités périscolaires qui effectivement rentrent dans le cadre de projets éducatifs cohérents.

**Monsieur Le Maire :**

Alors petite expérience à la fois de Maire et parfois un peu de père même si je n'ai pas l'habitude de mélanger les choses. Il est un fait, c'est que tous les jours je suis dans les écoles moi aussi. Je vous rappelle que cette réforme a coûté 200 000 € à la Ville, que c'est important et que nous avons fait des choix en fonction aussi de ce qui était remonté. Que ces choix ont consisté à ne pas bouleverser l'équilibre des familles, ça je crois que c'est plutôt réussi : le ¼ d'heure le matin, le ¼ d'heure entre midi et deux, le ¼ d'heure le soir ça fonctionne bien mais aussi la volonté de renforcer l'encadrement des garderies. Et ça, je peux vous dire que cela n'a rien à voir. Auparavant vous alliez chercher vos enfants, ça jouait, partout, il y avait du bruit, quand c'était en salles c'était pire. Aujourd'hui vous arrivez et c'est organisé, il y a un groupe qui joue au badminton par exemple, il y en a un autre qui fait des jeux de société. Les activités sont encadrées par des éducateurs. Après il y a les activités dirions-nous plus organisées, ce qui a été évoqué. C'est ce qui avait été surtout mis en avant dans le cadre de cette réforme scolaire souvenez-vous. Il faut des activités pour les enfants, nous avons considéré que ce qui était important c'était de s'adapter au rythme des enfants. Je vous rappelle qu'il y a quand même beaucoup d'associations, qu'elles soient sportives ou culturelles comme l'école de musique qui œuvrent d'ores et déjà. Nous avons fait des propositions et il est vrai qu'il y a beaucoup de demandes. Il y avait par le passé moins de demandes, certainement qu'il y a eu aussi un réflexe, une volonté ; ça prouve aussi qu'ils sont de qualité. Pour que cela s'opère dans de bonnes conditions, il est vrai que les groupes sont parfois limités à 8 ou à 12 enfants. Aussi, il y a un roulement d'une activité à une autre, d'un trimestre à un autre. Il faut aussi avoir à l'esprit que ce sont ces activités qui sont les plus coûteuses même si nous nous appuyons sur le tissu existant. Nous essayerons progressivement de l'enrichir, je crois que c'est bien l'objectif. Mais une fois encore, c'est conforme à ce que nous avons dit, la priorité c'était d'améliorer les garderies et je peux vous assurer que c'est particulièrement le cas. En ce qui concerne le temps de la restauration, c'est la même chose. Je suis allé avec Francesco TESTA y déjeuner récemment pour promouvoir le repas 100% local, incontestablement ça n'a rien à voir : il n'y a pas de bruit, c'est calme. Objectivement je crois que c'est un vrai succès.

Sur la question des activités c'est vrai qu'aujourd'hui il y a beaucoup de demandes et que nous avons du mal à les absorber. Je rappelle que nous sommes obligés de trouver des équilibres entre ce que cela coûte et ce que nous pouvons réaliser. Mais c'est conforme à ce que vous disiez.

**Brigitte RIVIERE :**

Est-ce qu'effectivement vous pouvez nous donner un chiffre d'un coût par enfant de cette réforme sur Cahors ?

**Le Maire :**

C'est 200 000 € pour 1 600 enfants .

**Martine LOOCK :**

Une aide de 50 € par enfant, on n'est pas loin de 150 € par enfant donc avec l'aide, cela fait un peu moins de 94 € - 100 €.

**Le Maire :**

Cela a coûté à la Collectivité, après c'est une ambition aussi.

**Isabelle EYMES :**

Moi je note l'amélioration de la garderie, c'est une bonne chose. Peut-être qu'il n'y avait pas besoin d'une réforme pour cela.

**Le Maire :**

Non c'est vrai, vous avez raison, je partage.

**Isabelle EYMES :**

Je voulais vous dire que moi je m'abstiendrai sur cette délibération en raison de notre opposition dès le départ à la réforme des rythmes scolaires.

M. HUREAUX, Mme RIVIERE, Mme EYMES, Mme LE QUENTREC s'abstiennent.

**Adopté à la majorité.**

**AFFAIRES GENERALES**

**29.Prise de compétence « construction, aménagement et/ou extension d'une fourrière animale » par le Grand Cahors**

**Monsieur Le Maire :**

Délibération suivante, on en a déjà parlé je crois au sein de cette assemblée, il s'agit de permettre au Grand Cahors de porter la construction et l'aménagement de la fourrière animale. Donc il y a une évolution dans les compétences puisque aujourd'hui le refuge et la fourrière relèvent d'une compétence municipale. Elles le restent d'ailleurs, sauf en ce qui concerne la question de la construction du chenil. Pourquoi le Grand Cahors construira ? Parce que contrairement aux syndicats il peut bénéficier du fond d'Etat qui est la DETR. Le syndicat en était exclu parce qu'il est constitué de la Ville de Cahors qui en est elle-même exclue.

Donc voilà, c'est plus technique qu'autre chose. Le Dossier avance, jamais assez vite, mais il avance sur le terrain que vous connaissez de la Combe de Faxilières au Montat qui a été arrêté. Et avec un travail des bénévoles du refuge remarquable, je dois le dire.

Comme vous le savez, il est envisagé la construction d'un nouvel équipement destiné à accueillir la fourrière animale, les locaux actuels vétustes et exigus, ne permettant pas d'exercer les missions dans des conditions satisfaisantes. Il s'agit là d'un projet structurant permettant de répondre à l'échelle intercommunale, à l'obligation réglementaire faite aux communes, d'assurer les missions de fourrière animale.

Le Comité syndical du SIPA a délibéré le 4 décembre 2013 et a adopté la modification de ses statuts afin qu'il devienne un syndicat à la carte exerçant les compétences suivantes :

**En régie :**

Compétence « fourrière »

- la capture et la mise en fourrière des chiens errants ainsi que des chats ;

Compétence « gestion de l'équipement »

- la gestion technique et administrative des équipements de la fourrière animale existants et futurs ;

- par délégation au Grand Cahors, la compétence relative à la « **construction, aménagement et/ou extension de la fourrière animale** », pour ses communes non membres de la Communauté d'agglomération (les communes membres de la Communauté lui transférant directement cette compétence avec transfert de charges), versant pour ce faire au syndicat une cotisation annuelle "part construction" (investissement).

Afin d'optimiser la mobilisation financière des partenaires, le Conseil communautaire a délibéré le 19 décembre 2013 (**copie jointe**), sur la prise de compétence construction, aménagement et/ou extension d'une fourrière animale.

Le Grand Cahors construira ainsi au titre de cette prise de compétence, l'équipement destiné à accueillir la fourrière, en bénéficiant de la DETR et d'autres subventions qui pourraient être mobilisées autour de ce projet, permettant ainsi de réduire le coût global de l'opération.

Le nouvel équipement sera mis à disposition du SIPA qui versera au Grand Cahors, une redevance d'occupation incluant le coût d'investissement.

Après délibérations concordantes des communes membres, cette prise de compétences et donc la modification statutaire correspondante, devront être approuvés par arrêté préfectoral.

Ainsi, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT qui dispose : « *Le conseil municipal de chaque commune membre dispose ensuite d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les transferts proposés, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI. La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans le délai précité de 3 mois (...)* » « *Le transfert de compétences est prononcé par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés* » :

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'approuver la prise de compétence construction, aménagement et/ou extension d'une fourrière animale,
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à prendre toutes dispositions et à signer toutes pièces utiles à l'exécution de cette délibération qui sera notifiée à Monsieur le Préfet du Lot.

**Adopté à l'unanimité.**

### **30. Règlement intérieur du Conseil municipal**

#### **Vincent BOUILLAGUET :**

Le règlement intérieur du Conseil Municipal constitue une obligation puisque l'article L.2121 – 8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les Conseils municipaux des Communes de plus de 3 500 habitants, de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. On ne part pas de rien puisqu'il y en avait un qui a été amendé, corrigé, complété au gré des nouvelles réglementations ; ce nouveau règlement intérieur qui est joint en annexe, fait 18 pages pour 44 articles.

Le règlement intérieur liste les travaux préparatoires des séances du Conseil municipal, indique comment sont composés les diverses commissions et comités consultatifs, explique le déroulement de la tenue des séances du Conseil municipal et les dispositions y afférent, indique comment se déroulent les séances et s'organisent les débats, l'examen des questions portées à l'ordre du jour jusqu'au vote en passant par la police des débats, les votes et les scrutins, tout est très normé. Ensuite, il y a le chapitre sur les comptes-rendus et les procès-verbaux, puis les dispositions diverses ; enfin, ce sont des nouveautés sur l'information et la participation des habitants à la vie locale avec notamment, le référendum local, la consultation des électeurs et puis, il y a le dernier titre sur le droit des élus et après, il s'agit de la modification du règlement intérieur. C'est un document très intéressant puisqu'il traite de nos travaux, à nous élus. Cela a été étudié pendant la Commission des Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, présidée par Fabienne CHABERT qui s'est réunie deux fois disais-je tout à l'heure, une fois pour examiner l'ensemble des délibérations et puis le temps passant, on a renvoyé à une nouvelle séance l'examen du règlement intérieur qui a fait l'objet d'une séance dédiée et donc forcément, il y a eu des questions auxquelles ont été apportées des réponses.

### **Jean-Luc MAFFRE :**

J'ai fait quelques remarques, il n'y a pas de grandes critiques mais simplement il y a un article qui interdit toute communication à l'extérieur du travail en Commission, alors je comprends bien qu'on ne puisse pas communiquer à l'extérieur des documents, des noms, des chiffres précis ; par contre, j'ai exprimé à la Commission un peu de décontraction, c'est-à-dire, quand il y a des débats de fond on peut quand même communiquer un peu à l'extérieur et par exemple, je rêverais de ce qu'on appelle l'OPEN DATA, c'est-à-dire que la Ville, y compris même le Grand Cahors, communique beaucoup plus sur ces données, sur ses statistiques, sur ses ratios donc je pense qu'il y a beaucoup de statistiques intéressantes dans les services et on aimerait, en tant qu'opposition, avoir un peu plus accès à l'information, que les débats soient un peu plus décontractés parce que parfois, on intervient, c'est souvent pris mal effectivement comme le disait Me EYMES tout à l'heure. Donc voilà, un peu plus de décontraction, un peu plus de communication et d'ouverture notamment sur les chiffres, les statistiques, dans tous les domaines. C'est la remarque que j'ai faite et c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce règlement intérieur.

J'avais demandé par exemple, un planning prévisionnel des Conseils municipaux, on m'a expliqué que Le Maire avait un agenda très chargé et que donc, ce n'était pas possible. Donc j'ai fait cette intervention et je m'abstiendrai puisque je trouve que c'est un peu rigide.

### **Monsieur le Maire :**

Il n'y a pas que le Maire qui a un agenda chargé.

### **Vincent BOUILLAGUET :**

Juste quelques éléments puisqu'en fait, vous posez deux problèmes qui sont complètement distincts.

Il y a d'une part ce que prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales et effectivement, sans être psychorigide on est bien obligé d'appliquer le droit et le droit, c'est qu'il n'est pas possible de communiquer des documents.

Ensuite, il n'est pas interdit d'évoquer à l'extérieur les débats de fond, heureusement vous pouvez parler des sujets qui vous semblent intéressants avec qui vous le souhaitez et quand bien même ce sont des termes, des éléments, des sujets qui sont évoqués en Conseil municipal, c'est tout à fait possible. Ce qui n'est pas possible, c'est la communication de documents étudiés en cours de Commission.

Le deuxième que vous évoquez n'est pas tout à fait le même ; c'est celui de la communication des statistiques diverses et variées et là, on sort du sujet de la commission, on parle de l'Open Data, de la communication diverse et variée de documents ; cela, c'est

tout à fait possible. Vous pouvez demander à tout moment des documents au Secrétariat général qui après se rapproche des services concernés pour vous communiquer des chiffres qui, de toute manière, sont publics. Il n'y a pas de raison objective de les conserver pour nous.

**Isabelle EYMES :**

Comme je l'ai fait observer en Commission, il y avait plusieurs points dans ce règlement intérieur qui m'avaient questionné ; certains ont été discutés en commission et ont été éclaircis mais j'ai fait remarquer que les procès-verbaux des Conseils municipaux qui, d'après la loi, devraient être communiqués à chaque conseiller et approuvés en Conseil, ce qui n'a jamais été le cas depuis le début du mandat mis à part ce soir. Je comprends que cela puisse être compliqué pour les services, c'est ce que l'on m'a dit, mais je pense qu'en tant qu'emploi public nous avons la responsabilité de donner aux agents les moyens nécessaires pour assumer leurs missions et qu'il faut que la loi soit appliquée. Six mois de délai franchement, ce n'est pas possible. J'ai proposé également que le procès-verbal de chaque Conseil soit mis en ligne sur le site de la Mairie, à la fois pour plus de transparence parce que les Cadurciens doivent pouvoir accéder à l'ensemble des débats mais aussi, pour donner du sens au vote de chacun parce qu'il est clair que ce qui se fait jusqu'à présent de ne restituer que les votes sans les argumentaires aux questions qui vont avec, n'éclaire pas les citoyens sur le fond. Donc, mon autre demande consistait en une retransmission vidéo des Conseils municipaux et une retranscription en langue des signes pour les malentendants ; la démocratie implique le partage d'informations et chaque citoyen, qu'il soit porteur d'un handicap ou pas, doit pouvoir s'informer sur les affaires de la Cité. Alors j'ai entendu aussi l'argument gestionnaire qui m'a été renvoyé qui consiste à dire que cela va coûter de l'argent supplémentaire ; certes, mais je pense que le rôle de l'élu est de faire des arbitrages politiques et d'établir des priorités dans le cadre du budget. Nous souhaitons que la prise en charge des handicaps soit à Cahors, une priorité. Je ne reviens pas sur les 45 000 € pour le kiosque par exemple, de la Place Bergon.

Les Municipalités ont un rôle fondamental dans la prise en compte de ces citoyens et dans la mise en œuvre de la politique du handicap avec des enjeux notamment, au niveau de la citoyenneté ; ma proposition rentrait dans ce cadre et je la maintiens, donc je m'abstiendrai sur ce règlement intérieur.

**Vincent BOUILLAGUET :**

Juste pour dire que pour les procès verbaux quand nous sommes arrivés en responsabilité lors du premier mandat en 2008, il n'y avait rien en ligne. Or, c'est vrai que depuis 2008, on y met en ligne les procès-verbaux ; certes, ils ne sont pas exhaustifs mais sur les connections, il faut savoir qu'il y a très peu de gens qui se connectent.

Je me suis renseigné évidemment, suite à votre demande et il y a une soixantaine de personnes qui vont faire cette recherche documentaire de procès-verbaux des Conseils municipaux, alors on peut le rapprocher du nombre de visiteurs mensuels ; il y a 25 000 visiteurs mensuels sur le site de la Ville et 40 000 pages environ visitées donc, il y a un engouement certain pour le site de la Ville, par contre cette recherche là n'est pas forcément priorisée.

Je peux vous garantir toutefois qu'à l'avenir, nous ferons en sorte de mettre en ligne les procès-verbaux des Conseils tels que vous le souhaitez, mais cela se fera dans le cadre de la refonte du site Internet. Le site Internet actuel va suivre une cure de jouvence, quand bien même il est déjà super performant mais il permettra à l'avenir, d'intégrer les documents tels que vous le souhaitez d'une manière très adaptée aux nouvelles pratiques numériques. Enfin, s'agissant de l'enregistrement vidéo, vous parlez de gestionnaires, je le prends comme

tel parce que l'investissement nécessaire est estimé à 60 000 € environ pour faire une vidéo dédiée et c'est à peu près à 20 000 € annuels de fonctionnement pour faire l'entretien de ces enregistrements vidéo, le matériels, etc. C'est extrêmement cher. Je ne crois pas que ce soit une priorité quand bien même je comprends tout à fait votre argumentation qui vise à ce que chacun puisse être en capacité de connaître parfaitement tout ce qui se dit, mais il y a quand même un caractère public largement assuré à la fois par les retours de presse, par la petite salle qui est ouverte et ce qui est retranscrit dans les procès-verbaux et les réunions ; je crois qu'il n'y a aucun débat qu'on ne puisse cacher.

### **Monsieur Le Maire :**

Quelques éléments en complément.

C'est vrai que ce règlement intérieur est issu pour une bonne partie du Code Général des Collectivités Territoriales. En ce qui concerne les situations plus contraintes, nous le mobiliserons au cas par cas là où cela le mérite exclusivement. Je crois, notamment dans nos débats, qu'il y a depuis que chacun est arrivé en responsabilité, au sein de la majorité comme de l'opposition, un débat extrêmement respectueux. Chacun a naturellement droit à la parole, personne n'occupe l'espace de manière totalement disproportionnée. Je suis donc seulement le garant de la continuité de cet état d'esprit et je connais la contribution de tous à cet égard. Cela me semble plus important que formellement ce que contient ce règlement.

Le deuxième enjeu concerne la façon dont on informe la population. C'est vrai que nous pouvons toujours améliorer les moyens technologiques mais cela a un certain coût et parfois cela n'atteint pas forcément le but recherché. Il n'y a pas une connexion importante sur le site Internet pour ce qui est de l'accès aux comptes-rendus quand certaines collectivités ont tenté, à des coûts très importants, de retransmettre en direct des séances de Conseil qui ont finalement généré une très faible fréquentation au regard de la durée des débats. Je crois que l'information de la population passe prioritairement par des rencontres de terrain, par la mise en place, dans certaines circonstances, de conseils citoyens, par la tenue de réunions de quartier. Tout cela suppose simplement de la disponibilité et ne présente pas un coût démesuré pour les finances publiques. Je suis également favorable à l'Open Data, des villes s'y sont mises, souvent des métropoles compte tenu des coûts. Reste que cette transparence est essentielle, que l'accès aux données, par l'opposition mais aussi les citoyens, constitue un enjeu majeur qui permet à chacun de comprendre et d'apporter une réflexion. Au terme de quoi il revient à l'élu de décider. Je n'ai pas peur du débat ce d'autant que nous avons un programme de campagne et que nous essayons de le tenir tout en maintenant le lien et la discussion avec la population.

### **Yannick LE QUENTREC :**

Je reprends quand même cet aspect des procès-verbaux. Dans l'article 30 Monsieur BOUILLAGUET, il y a deux choses qui sont distinguées : il y a les séances publiques du Conseil municipal enregistrées et qui donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique et ensuite, on dit bien que ce procès-verbal une fois établi, est tenu à disposition des membres du Conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le désirent d'accord ? Ensuite, il est bien dit après le délai nécessaire à la transcription des débats l'ensemble des délibérations et débats est imprimé et édité sous forme d'un fascicule remis à chaque membre du Conseil municipal, c'est donc ce qui nous a été remis tout à l'heure, ce soir. Sauf que là, il est question du Conseil municipal de mars 2014, voilà. Ces procès-verbaux ce sont des outils d'information pour les citoyens mais c'est surtout et aussi, un outil de travail pour les élus. Donc il y a une continuité qui s'opère à travers ce document là. La question qui se pose c'est dans la mandature précédente on avait des procès-verbaux intégraux de façon beaucoup plus fréquentes que ça, sans délai d'attente et là en ce moment, on n'en a plus ; donc c'est quand même un petit peu compliqué pour travailler aussi. Donc moi je ne vous parle pas de documents dématérialisés, je vous parle de ça, copie papier comme par le passé. Est-ce que vous pouvez me répondre ?

**Vincent BOUILLAGUET :**

Il y a toujours une confusion entre le procès-verbal intégral sous forme synthétique et le compte-rendu du Conseil qui est lu et approuvé lors des séances. C'est bien le même document. Donc on va essayer de le dénommer d'une manière unique : procès-verbal, on l'appellera le procès-verbal tout simplement de la séance du tant et une précision quand même par rapport à ce qui a été dit également, je finirai de répondre aussi c'est par rapport à la signature du document, il est signé systématiquement non par l'ensemble des conseillers mais par le secrétaire de séance. Le secrétaire de séance le signe et les autres conseillers n'ont pas à le signer. On l'approuve en séance uniquement.

Par contre, le procès-verbal signifie qu'il doit retranscrire fidèlement toutes les idées énoncées mais il n'a pas vocation à faire du mot pour mot sauf quand il y a un enregistrement sinon il n'y pas de vocation à faire du mot à mot, par contre il sera mis en ligne de manière exhaustive comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

Excusez nous, il y a du retard, mais l'idée c'est toujours de le remettre à la séance d'après effectivement.

**Monsieur Le Maire :**

Ça pourrait être meilleur, mais je vous dis que cela a été pire. Ce n'est pas une réponse.

**Isabelle EYMES :**

Je voulais dire que moi je suis satisfaite de voir que vous accédez à cette demande de publier les procès-verbaux intégraux. Mais je pense que cela peut participer justement à cette éducation citoyenne et davantage intéresser les gens, donc du coup, on est peut-être dans quelque chose de plus vertueux.

**Monsieur Le Maire :**

Oui en plus comme cela ne coûte pas excessivement cher. Il faut donc le faire.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal joint en annexe.

M. HUREAUX, Mme RIVIERE, M. MAFFRE et Mme EYMES, s'abstiennent.

**Adopté à la majorité.**

**31. Désaffectation de locaux scolaires : Ecole Clémenceau et Ecole Henri Thamier**

**Monsieur Le Maire :**

La délibération suivante constitue la suite de la décision que nous avons approuvée, en l'occurrence la décision prise par le Préfet du lot de supprimer la classe et le poste de l'école de Sainte Valérie entraînant la fermeture de l'école. Je m'étais engagé à ce que ces locaux reviennent au quartier, nous proposons donc que ces locaux puissent bénéficier au Centre Social qui est aujourd'hui situé dans un espace peu adapté qui appartient à Lot Habitat et que nous louons d'ailleurs. Pour cela le service juridique nous précise qu'il faut désaffecter les écoles en conséquence de quoi nous avons fait en sorte de désaffecter également le bâtiment suite à la fermeture à l'époque de l'école Clémenceau. Ces locaux, affectés à la

MJC, n'avaient pas, à l'époque, étaient désaffectés. Nous vous proposons donc de désaffecter ces deux écoles pour poursuivre l'activité de la MJC à l'école Clémenceau et afin que le Centre Social puisse prendre place dans les locaux de l'école Henri-Thamier. Je tiens à redire qu'il n'y a pas de volonté d'abandonner bien au contraire le quartier de Sainte Valérie, la suppression du poste et de l'école répond au schéma engagé il y a bien longtemps. Il consistait et consiste toujours à réorganiser nos groupes scolaires. Ce schéma, partagé à l'époque, prend en compte les évolutions de l'urbanisation de cette ville. Les écoles de périphérie ont des effectifs qui stagnent voire qui progressent lorsque celles de centre-ville rencontre des effectifs à la baisse. Cela a été à nouveau le cas cette année. Plutôt que d'éparpiller les écoles, sans que cela soit, comme je l'entends parfois, un gage de bonnes conditions d'apprentissage, nous souhaitons renforcer des groupes scolaires regroupés comme ce fut le cas pendant tant d'années. Cela permet de surcroît d'améliorer le service notamment au moment de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et au regard de l'objectif d'améliorer l'accueil périscolaire.

### **Yannick LEQUENTREC :**

Par rapport à cette délibération sur la forme, je trouve que la manœuvre est un peu grossière car on nous demande de statuer aujourd'hui sur une décision, l'une pour l'école Clémenceau datant de 2009 et qui concerne la mandature précédente et l'autre, pour l'école Henri-Thamier, date de 2014 et concerne la mandature actuelle, et je voudrais faire remarquer que l'école St Georges a, quant à elle, était désaffectée alors qu'elle a été fermée bien après l'école Clémenceau. Que s'est-il donc passé ? Je pense que cet amalgame entre deux décisions très éloignées dans le temps est pour le moins curieux et ça n'est pas faute d'ignorer la réglementation. De plus, si on lit le texte de cette délibération, on peut considérer qu'elle réécrit l'histoire puisque ce n'est pas la Préfecture du Lot qui est à l'origine du retrait d'un poste d'enseignant dans l'école Henri Thamier mais vous, Monsieur Le Maire qui, en rupture avec vos positions précédentes qui consistaient à combattre les suppressions de poste dans l'Education Nationale et à défendre les écoles de quartier, avez répondu ceci à l'Inspection Académique qui vous consultait sur la suppression d'un poste à l'école Jean Calvet, je vous cite : « Je demande la suppression du poste d'enseignant à l'école Henri Thamier ce qui aboutira à sa fermeture début septembre 2014 ». Cette délibération contient aussi des affirmations sans fondement qui font de Sainte Valérie un quartier sans besoin.

Sachez que les habitants privés de cette école de proximité, sans avoir été consultés, se souviendront de cette décision peu glorieuse, d'autant que certains enfants sont d'ores et déjà déscolarisés par le simple fait que le système de navette mis en place s'avère inadapté. D'abord, on parlait de garderie tout à l'heure ; il exclu la possibilité de garderie le matin puisque la navette démarre à 8h30 ; aucune navette n'a été mise en place entre 12 et 14h créant des difficultés financières aux parents les plus démunis qui seront obligés de faire manger leurs enfants à la cantine et il exclu également, la garderie du soir puisque la navette arrive à 16h45 devant le Centre Social, heure à laquelle les parents doivent récupérer leurs enfants et je doute que beaucoup de salariés puissent sortir à cette heure précoce de leur travail.

Autre rupture dans votre politique, en 2009 vous défendiez l'idée avec Marie PIQUE et vous y avez travaillé avec le Préfet de l'époque, que l'on devait favoriser le maintien des écoles en milieu rural et vous plaidez maintenant pour l'inverse avec les regroupements pédagogiques intercommunaux en accusant les classes uniques de tout les maux. Alors, il est vrai que la politique d'austérité du gouvernement Hollande est passée par là. Mais pour Cahors à Gauche, l'argument qu'il faut supprimer des classes pour renforcer d'autres groupes scolaires est trop usé, c'est un peu comme les patrons qui licencient au motif que ces licenciements vont permettre de sauver l'entreprise. Au bout du compte on voit ce que cela donne en terme de désindustrialisation et de chômage. En attendant à nos yeux, c'est notre avis, cette politique est un recul manifeste pour le service public de l'éducation nationale et d'ailleurs

l'école privée est curieusement épargnée, c'est un recul pour l'égalité devant l'école et pour la scolarisation. J'espère qu'on n'y renonce pas quand même. Cette délibération en fait sur la forme, cherche à inscrire les conseillers municipaux dans un cadre de décision qui vise à leur faire passer des vessies pour des lanternes. Donc je choisirai de m'affranchir de ce cadre, je ne prendrai pas part au vote tout en réaffirmant ma ferme opposition à ce qui va dans le sens de la fermeture des écoles de quartier en général et de l'école Henri Thamier en particulier.

**Isabelle EYMES :**

C'est de pure forme, je voterai contre cette délibération, ce qu'elle entérine à savoir, la mort d'une école de quartier qui avait les effectifs requis et même beaucoup plus pour continuer à rendre je pense, très honorablement sa mission de service public. Je continue de penser que cette fermeture est injuste et je trouve un peu pathétique d'avoir à voter sa désaffectation. Donc je voterai contre.

**Monsieur Le Maire :**

J'ai entendu un certain nombre de mensonges et ils ne me touchent guère. D'abord on est effectivement, et j'imagine que c'est quelque peu compliqué pour vous, Madame LEQUENTREC, dans la poursuite d'une politique qui avait été entamée il y a plusieurs années. S'il le faut, je vous transmettrais l'article de la Dépêche de l'époque consacré aux écoles sacrifiées pour l'intérêt général. Le Maire a présenté hier la réorganisation du schéma scolaire de la Ville, il existe une autre façon de prendre le problème ; c'était exactement la même chose. A l'époque vous étiez pour, aujourd'hui vous êtes contre. Vous affirmez des choses fausses quand vous dites que je me prononce pour la réorganisation des groupes scolaires en zone rurale, je ne sais pas où vous avez identifié cela. Je n'étais pas à la réunion organisée par l'inspection d'académie puisqu'elle n'était pas à l'initiative. Il est toujours facile d'agiter un sujet dès lors qu'il n'est pas à l'image de ce qu'on en attend. Ce que je peux vous dire en tous cas, c'est que ce n'est jamais facile de fermer une école. Notre souci, c'est que l'enseignement se fasse dans les meilleures conditions possibles, ça continue à m'animer. Un transport a été mis en place et il fonctionne, on a même ajouté un deuxième bus je crois. Quant à la déscolarisation, attention quand même à ces propos parce qu'aller insinuer que la fermeture de cette école entraîne la déscolarisation, je pense que c'est jouer avec le feu.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- de prononcer la désaffectation des locaux scolaires suivants :
  - o Ecole maternelle Clémenceau sis rue Clémenceau à CAHORS ;
  - o Ecole Henri-Thamier, sise rue Montesquieu à CAHORS.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Mme Yannick LEQUENTREC ne prend pas part au vote. M. MAFFRE s'abstient. Mme EYMES et M. HUREAUX votent contre.

**Adopté à la majorité.**

**→ Mme Yannick LE QUENTREC quitte la séance.**

**Présents : 29**

**Excusés : 6**

**Procuration(s) : 4**

## **POINT COMPLEMENTAIRE : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs – Conseil d'école**

### **Martine LOOCK :**

Cette délibération qui est un point complémentaire, complète la délibération précédente. Les Conseillers municipaux sont appelés à siéger dans des organismes extérieurs au Conseil municipal et ces organismes vont relever de la Commune et vont lui être même totalement extérieurs.

Donc, par délibération en date du 4 avril 2014, vous avez procédé à la désignation entre autre des représentants dans les Conseils d'Écoles. Dans un souci de continuité, Madame Fabienne CHABERT, précédemment déléguée titulaire au sein de l'école Henri Thamier avec comme suppléant Alain SAN JUAN, a souhaité se présenter au poste de déléguée titulaire au conseil de l'école maternelle du groupe Jean Calvet en lieu et place de Monsieur Lionel GUIRAL qui demeurerait délégué titulaire du conseil de l'école élémentaire de Jean Calvet, la déléguée suppléante étant Madame Sabine HAUDRY.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre Assemblée :

- De rapporter la désignation au sein du conseil d'école Henri THAMIER de Madame Fabienne CHABERT en qualité de déléguée titulaire et de Monsieur Alain SAN JUAN en qualité de suppléant,
- De désigner délégué titulaire au conseil d'école de la maternelle du groupe Jean Calvet Fabienne CHABERT et Alain SAN JUAN comme suppléant, en remplacement de Lionel GUIRAL délégué titulaire au Conseil de l'école élémentaire du groupe Jean Calvet, Madame Sabine HAUDRY demeurant suppléante.

**Adopté à l'unanimité.**

## **32. Dénominations de rues**

### **Cathy BONNET :**

C'est fondamental que les rues soient dénommées afin que les courriers et colis soient remis. Il est important également que les quartiers excentrés nouvellement urbanisés qui n'ont pas d'appellation et par voie de conséquence les habitations et commerces n'ont pas de numéro de voirie.

Donc il est très important pour les services de la Poste, des Télécommunications, l'INSEE et divers services publics (incendie – secours - sécurité...) qui nous sollicitent régulièrement puissent avoir désormais toutes les rues dénommées. En effet, la localisation des habitations et des commerces s'effectuerait ainsi de façon plus exacte et surtout plus rapide notamment pour ce qui concerne les services de secours.

Je vous propose donc de prendre connaissance des noms qui pourraient être attribués à ces rues et impasses sachant que les propositions ont été faites par les Cadurciens et que chaque quartier a pu être contacté pour donner son avis :

- **Chemin des Mayrins**, (vieille route de Paris)
- **Rue des Frères Jean & Louis Toulouse**, 1894 & 1895 – 1916, héros de la Grande Guerre (voie privée) (arrière de l'hôtel Terminus)
- **Rue de la résidence Alix Freycinet**, (voie privée) (arrière de l'hôtel Terminus)

- **Place Léon Bouzerand**, 1907 – 1972, photographe cadurcien (devant la Maison du Patrimoine)
- **Impasse Wilson** (voie privée) (départ rue Wilson)
- **Parking des Chanoines**, rue Michelet, en référence à la tour des Chanoines
- **Impasse du Pech de Fargues** (Chemin de Peyrolis)
- **Sente du Pech de Fargues** (chemin de Peyrolis)
- **Passage de l'Achéron**, (voie privée) (Combe de Minuit)
- **Rue des résidences du Bouillo**, (voie privée) (Lacapelle)
- **Promenade des Durands**, (Secteur Lacapelle)
- **Chemin Lou Lebat** (Saint Cirice)
- **Plaine de jeux Alfred Roques**, 1925 – 2004, international de rugby cadurcien
- **Chemin des maraîchers de Cabessut**, (voie privée) (Mas de Mansou)
- **Rue du Commandant Cousteau**, 1910 – 1997, Officier de la marine Nationale, océanographe, membre de l'académie française. (lotissement Lot Habitat Les Ramondies) (voie privée)
- **Rue Paul-Émile Victor**, 1907 – 1995, explorateur polaire, ethnologue, (lotissement Lot Habitat Les Ramondies) (voie privée)
- **Impasse Alain Bombard**, 1924 – 2005, docteur en biologie, a traversé en solitaire l'océan atlantique à bord d'un canot pneumatique (les Ramondies)
- **Rue Haroun Tazieff**, 1914 – 1998, ingénieur géologue, vulcanologue (Les Ramondies - Cavaniès)

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'accepter la dénomination des rues, impasses et ronds-points ci-dessus énumérés.

**Isabelle EYMES :**

Je voulais juste faire remarquer que si la parité devait s'appliquer au nom de rues, pour le coup, on serait vraiment loin du compte.

**Cathy BONNET :**

Tu as entièrement raison et pour la prochaine fois il y a des noms de femmes qui seront proposés.

**Adopté à l'unanimité.**

**33. Convention avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie**

M

### **Vincent BOUILLAGUET :**

La convention avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie, de quoi s'agit-il ? Le service de communication de la Ville réalise une revue de presse destinée à son propre usage, c'est une base documentaire en accès limitée.

Les dispositions des articles L.122-4, L.122-10 et L.122-12 du Code de la propriété intellectuelle imposent de déclarer la reproduction par reprographie des publications au Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie, il s'agit d'une société de perception et de répartition de droits de propriété intellectuelle agréée par le Ministère de la Culture.

Il convient de conclure la convention avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie annexée à la présente pour l'utilisation de cette revue de presse interne permettant l'accès aux articles numérisés.

En contrepartie des autorisations accordées par la convention, la Ville acquittera au Centre Français d'Exploitation de Droit de Copie, une redevance annuelle de 1 120 euros TTC pour les documents exploités conformément à la grille tarifaire établie en fonction du nombre d'agents ayant accès à un poste informatique, estimé à environ 250 agents pour la Ville.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie,
- de dire que les crédits sont prévus au budget 2014.

### **Adopté à l'unanimité.**

M. DEBUISSON quitte la séance.

→ **Présents : 28**

**Excusés : 7**

**Procuration(s) : 4**

## **34. Convention relative à l'installation de télé relève des compteurs communicants gaz**

### **Henri COLIN :**

Dans l'objectif d'améliorer la fiabilité du comptage de la consommation de gaz, GRDF propose à la Ville l'installation de systèmes de télé relève afin de collecter les données des compteurs.

Pour se faire, la technique à mettre en place consiste en la généralisation de nouveaux compteurs gaz évolués baptisés GAZPAR d'ici 2022 et ça concernerait si c'est généralisé 11 millions de consommateurs.

Cette nouvelle génération de compteur nécessite des points de collecte, des informations consistant à la mise en œuvre d'antennes de faible taille sur un site communal.

Une convention doit être mise en œuvre entre GRDF et la Ville de Cahors, sa durée est de 20 ans et pourra être reconduite tacitement par périodes de 5 ans et pour se faire GRDF s'engage à payer une redevance d'occupation de 50€ HT par site équipé.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'approuver la convention relative à l'installation d'équipements de télé relève en hauteur afin de collecter les données des compteurs évolués avec GRDF,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte consécutif à cette décision,
- de dire que les crédits sont prévus au budget 2014.

### **Isabelle EYMES**

On est bien d'accord pour dire que ces compteurs ne baisseront pas la consommation de manière automatique et se contenteront simplement de délivrer des informations personnalisées à même, dit-on, de favoriser les comportements vertueux des consommateurs. Le profil du client ciblé est donc celui d'un utilisateur hyper connecté puisqu'il est sensé adapter en direct sa consommation selon les informations données par le compteur et de bonne volonté parce que sinon, il ne tirera aucun bénéfice de l'opération et dans tous les cas, le gain atteindrait au mieux les 12 € compte tenu de ce qui est annoncé à l'année, gain de 12 € à l'année. Cet utilisateur doit être déjà impliqué dans les questions environnementales parce que cela sous-entend qu'il est déjà acteur dans ce domaine et non concerné par la précarité énergétique. Je précise que la précarité énergétique concerne près de 4 millions de concitoyens en France et combine, selon l'INSEE, trois facteurs principaux : faiblesse des revenus, mauvaise qualité thermique des logements occupés et coût de l'énergie.

Donc, au vue de ces éléments, ma première question (j'en ai deux) est la suivante : pensez-vous que le dispositif GAZPARD même s'il va dans le sens de la réduction de la fracture énergétique, est une réponse adaptée pour Cahors compte tenu des caractéristiques de son habitat, le PLU dont on a discuté tout à l'heure, et du niveau de vie de sa population puisque près de la moitié des ménages sont non imposables ?

Ma seconde question concerne le principe de précaution et je me demande pourquoi tant d'empressement à participer à cette expérimentation alors que nous n'avons aucun recul sur l'impact du dispositif tant en matière de sécurité sanitaire que de sécurité des données transmises. Alors je m'explique : GAZPARD va entraîner la mise en place d'équipements supplémentaires en antennes de réception et répéteurs dont les émissions ne feront qu'augmenter le niveau de champ global électromagnétique de notre environnement. Des concentrateurs 15 000 sorte d'antennes radios semblables à celles de la téléphonie mobile devraient être installés sur tout le territoire ; pour Cahors nous l'avons dans la délibération, 8 emplacements sont proposés dont un sur le bâtiment administratif rue Wilson où travaillent des agents. Donc déjà, je souhaiterais que le CHSCT soit consulté sur ce point car ces agents seront encore plus exposés que le reste des Cadurciens, Cadurciens qui apprécieront peut-être moyennement de ne pas avoir été concertés pour savoir s'ils voulaient ou pas jouer les souris blanches.

Une parlementaire écologiste a demandé au Ministère concerné qu'une étude soit menée préalablement au déploiement massif des compteurs intelligents d'eau, d'électricité et de gaz afin d'en évaluer les impacts pour les usagers en terme d'émission électromagnétique. Donc je souhaiterais avoir sur ce point l'avis des élus écologistes de la majorité.

Et enfin, pour finir, des hackers viennent de démontrer qu'il était possible d'intercepter des données transitant entre un compteur d'électricité de nouvelle génération LINKY et la compagnie d'électricité. Ils ont analysé ces données et ont pu alors connaître entre autres, le nombre d'ordinateurs ou de téléviseurs présents dans le domicile. Donc il y a fort à parier qu'ils trouveront des failles aussi chez GAZPARD et que la sécurité des données personnelles ne sera donc pas assurée.



Pour conclure, j'ajoute que GAZPARD va coûter 1 milliard d'Euros, ce sont les chiffres donnés par GRDF et l'Etat impose uniquement que son assemblage soit réalisé en France. C'est très regrettable car hormis les considérations que je viens d'énoncer et compte tenu des quantités à produire 11 millions de compteurs pour GRDF et 35 pour ERDF pour LINKY, cela aurait pu être pour le pays une belle occasion de ré-industrialisation.

**Francesco TESTA :**

Je m'exprime personnellement, je n'attends pas qu'on m'écrive mes discours, donc je le fais, j'avais l'intention d'intervenir sur ce sujet particulier. Effectivement, nous sommes contre la prolifération de toutes ces antennes ; là c'est le premier point, et le deuxième c'est qu'effectivement, sur le côté environnemental et efficacité énergétique on a beaucoup de doutes là-dessus, ce n'est pas parce que l'on connaît la consommation que pour autant on maîtrise sa consommation, surtout si on vit dans des passoires énergétiques.

Donc compte tenu de ces deux aspects là, je m'abstiendrai sur le vote de cette délibération.

**Daniel COUPY :**

J'aimerais savoir si la technologie qui sera mise en œuvre pour propager les informations à partir du compteur par les répéteurs sera identique à celle que l'on trouve d'ores et déjà sur la Commune en matière de relevés d'eau ? Alors quand je dis sur la Commune ce n'est pas sur le réseau propre à la Ville de Cahors mais sur le syndicat de l'IFFERNET où on est en train d'équiper sur les hauteurs de Cahors des compteurs d'eau.

Alors effectivement il faudra des transmissions radios, GSM, est ce que c'est le même type ? Est-ce qu'on pourra utiliser les mêmes fréquences ? Mon cher Henri, tu n'es pas en mesure de me répondre, là ?

**Henri COLIN :**

Je pourrai difficilement répondre à la question. Ce que je sais effectivement par les éléments que j'ai pu avoir, c'est d'abord que c'est quelque chose qui se met en place ; il y a aujourd'hui à la date d'aujourd'hui 3 ou 4 sites en France où il y a effectivement la mise en place de ces compteurs, en particulier la Région Parisienne, Le Nord et la Région Rhône. L'importance effectivement des relevés qui sont faits soit deux relevés par jour de moins d'une seconde, c'est le système d'information avec une puissance effectivement d'ondes émises qui, je cite les informations que j'ai, parce que je n'ai pas été vérifier effectivement la puissance, qui correspond en fait à une télécommande pour un portail électrique. Je pense qu'actuellement quand je parle, il y a autant d'ondes qui doivent se passer un peu partout dans le secteur. Donc, je n'ai pas d'éléments très précis. Il y a un projet qui est fait : c'est une convention que l'on passe pour mettre tout ceci en place avec un but qui est de mettre tout ceci opérationnel en 2022. C'est vrai aussi que quand on parle de télé-relèves, on peut s'interroger effectivement sur d'autres types de télé-relèves en particulier pour l'eau, puisque le Syndicat d'IFFERNET le met en place ; la Ville de Montauban l'a mis en place pour l'eau ce qui permet d'avoir un meilleur suivi, une meilleure connaissance de la consommation et qui devrait permettre de diminuer bien souvent les excès que l'on peut avoir en consommation pour le gaz en tout cas, cela pourrait l'être pour l'électricité également et se rendre compte qu'on a une consommation très forte, de se demander pourquoi et de prendre les dispositions pour pouvoir réduire cette consommation énergétique. Cela doit avoir une incidence sur la précarité énergétique, c'est évident et c'est le but.

Donc je crois effectivement, pour répondre à votre interrogation, qu'il faut implanter un certain nombre de relais. Si un jour on fait la télé-relève de l'eau, il faudra essayer de combiner tout ceci parce que cela permettra d'avoir une connaissance pour le particulier en instantané, ce qui est quand même important, mais c'est un travail qu'il faut effectivement mener de manière très claire et très précise. Le but aujourd'hui, c'est de passer une

convention pour dire c'est intéressant on peut effectivement adhérer à ce projet, il n'est pas encore réalisé.

Mme BONNET quitte la séance et ne prend pas part au vote eu égard à ses fonctions.

→ **Présents : 27**      **Excusés : 8**      **Procuration(s) : 4**

M. TESTA s'abstient.

Mme EYMES vote contre.

**Adopté à la majorité.**

Mme BONNET réintègre la séance.

→ **Présents : 28**      **Excusés : 7**      **Procuration(s) : 4**

**DRH**

### **35.Changement de filière – création d'emploi**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Suite au changement de service et de fonction d'un agent communal, il est nécessaire de changer cet agent de filière afin de mettre en adéquation son grade à ses nouvelles fonctions.

Pour cela, il convient de créer un emploi d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Je vous précise que cette création concerne un agent actuellement en poste dans un service de la collectivité et pour lequel les crédits figurent au budget.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'approuver la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de dire que les crédits nécessaires à la création de cet emploi sont inscrits au budget 2014 de la Ville.

**Adopté à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.**

**Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.**



**Le Secrétaire de séance**

**Pierre-Louis SENNAC**

